
Ministère des Régions

**Rapport
annuel
2000-2001**

Le texte de cette publication a été rédigé par
le ministère des Régions.

Note : Dans cette publication, le générique
masculin est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, boulevard Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal - 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-19590-X
ISSN 1492-4250

(c) Gouvernement du Québec, 2002

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielle, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Madame la Présidente,

Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Régions pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2001.

Ce rapport décrit les diverses activités et les principales réalisations du ministère au cours de cette période.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre d'État aux Régions,

Rémy Trudel

Monsieur Rémy Trudel
Ministre des Régions

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Régions pour l'exercice financier 2000-2001.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre des Régions,

Robert Sauvé

Table des matières

Lettre adressée à la présidente
de l'Assemblée nationale 3

Lettre adressée au ministre des Régions 5

Chapitre 1 : Le ministère des régions 9

- 1.1 La loi constitutive 9
- 1.2 La mission et les responsabilités 9
- 1.3 L'organisation administrative 9
 - 1.3.1 Le bureau de la sous-ministre 9
 - 1.3.1.1 Le Secrétariat du ministère 9
 - 1.3.1.2 Les unités centrales 10
 - 1.3.1.3 Le sous-ministériat à la Planification, aux Programmes et à la Gestion 10
 - 1.3.1.4 Le sous-ministériat à la Ruralité, aux Communications et aux Ententes intergouvernementales 12
 - 1.3.2 Les unités régionales 13
- 1.4 Les ressources humaines 13
- 1.5 La protection des renseignements personnels 13
- 1.6 L'application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* 13
- 1.7 La structure budgétaire 2000-2001 14

Chapitre 2 : Les principaux partenaires 17

- 2.1 Les centres locaux de développement (CLD) 17
 - 2.1.1 La mission et les responsabilités 17
 - 2.1.2 Le fonctionnement 17
 - 2.1.3 Les outils financiers 17
- 2.2 Les conseils régionaux de développement (CRD) 18
 - 2.2.1 La mission et les responsabilités 18
 - 2.2.2 Le fonctionnement 18
 - 2.2.3 Le Fonds de développement régional 18
- 2.3 Solidarité rurale 19
- 2.4 Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) 19

Chapitre 3 : Les orientations stratégiques, les axes d'intervention et les résultats 21

Orientation 1 Consolider le partenariat avec les milieux locaux et régionaux dans leurs démarches de prise en charge du développement de leur territoire 21

- Axe 1 : *Soutenir l'action des CLD dans la définition et la mise en œuvre des priorités et des stratégies locales développées par le milieu* 21
- Axe 2 : *Soutenir l'action des CRD dans leurs démarches de concertation et de planification stratégique régionale* 22
- Axe 3 : *Soutenir les milieux locaux et régionaux dans leurs interventions de développement global de leur territoire en facilitant la mise en place des arrimages fonctionnels nécessaires* 22
- Axe 4 : *Soutenir en priorité les milieux locaux et régionaux les plus en difficulté* 23
- Axe 5 : *Favoriser le développement global et durable des milieux ruraux et du milieu nordique* 24

Orientation 2 Assurer la concertation des ministères et des organismes dans une perspective d'harmonisation et de cohérence de l'action gouvernementale 24

- Axe 6 : *Consolider la concertation et l'harmonisation de l'action gouvernementale, particulièrement en matière de déconcentration et de révision de la desserte gouvernementale de ses services* 25
- Axe 7 : *Accentuer la démarche de régionalisation de l'action gouvernementale* 25
- Axe 8 : *Assurer, en matière de développement local et régional, le développement de partenariats ou d'ententes entre le Québec et l'extérieur* 26

Orientation 3 Concevoir et mettre en œuvre des mesures de suivi et d'évaluation en matière de développement local et régional et développer une expertise en recherche et prospective 27

- Axe 9 : *S'assurer de la bonne gestion des fonds publics confiés aux organismes locaux et régionaux de développement tout en préservant le plus possible leur marge de manœuvre et d'action* 27
- Axe 10 : *Développer un volet recherche et prospective au ministère en matière de développement local et régional* 27

Chapitre 4 : Les activités du ministère en région 31

- 4.1 Les réalisations communes à toutes les régions **31**
- 4.2 Les réalisations spécifiques à chaque région **31**
 - Bas-Saint-Laurent (01) **31**
 - Saguenay—Lac-Saint-Jean (02) **32**
 - Capitale Nationale (03) **33**
 - Mauricie (04) **33**
 - Estrie (05) **34**
 - Outaouais (07) **35**
 - Abitibi-Témiscamingue (08) **35**
 - Côte-Nord (09) **36**
 - Nord-du-Québec (10) **37**
 - Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11) **37**
 - Chaudière-Appalaches (12) **38**
 - Lanaudière (14) **39**
 - Laurentides (15) **40**
 - Montérégie (16) **41**
 - Centre-du-Québec (17) **41**
- Annexe 1 : Budget des conseils régionaux de développement et du Fonds de développement régional **43**
- Annexe 2 : Source de financement des centres locaux de développement **45**
- Annexe 3 : Mesures de soutien au développement rural **47**
- Annexe 4 : Liste des bureaux régionaux du ministère **49**
- Annexe 5 : Liste des conseils régionaux de développement **51**
- Annexe 6 : Liste des centres locaux de développement **53**

Chapitre 1 : Le ministère des Régions

1.1 La loi constitutive

Le ministère des Régions a été créé en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions* (L.R.Q., chapitre M-25.001) sanctionnée le 19 décembre 1997.

1.2 La mission et les responsabilités

Le ministère a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, d'une part, en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État et, d'autre part, d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales touchant le développement local et régional.

Les principales responsabilités confiées au ministère sont les suivantes :

- élaborer et proposer au gouvernement des orientations et des politiques favorables au développement local et régional et en superviser la réalisation;
- apporter, dans le cadre des orientations et des politiques gouvernementales, un soutien financier ou technique à la réalisation d'actions visant le développement local et régional;
- favoriser l'élaboration et la conclusion d'ententes notamment entre les conseils régionaux de développement (CRD) et les ministères et organismes gouvernementaux;
- conclure des ententes relatives au développement local et régional avec un gouvernement autre que celui du Québec ou l'un de ses ministères ou organismes, ou avec une organisation internationale ou l'un de ses organismes;
- réaliser ou faire réaliser des recherches, des études et des analyses;
- conseiller le gouvernement, ses ministères et organismes sur toute question relative au développement local et régional;
- assumer toute autre responsabilité que lui confie le gouvernement.

1.3 L'organisation administrative

Le ministère des Régions est placé sous la responsabilité administrative de la sous-ministre des Régions. Il est doté, au 31 mars 2001, d'une structure composée des entités suivantes :

- le bureau de la sous-ministre;
- le sous-ministériat à la Planification, aux Programmes et à la Gestion;
- le sous-ministériat à la Ruralité, aux Communications et aux Ententes intergouvernementales;
- quinze unités régionales, chacune étant dirigée par un sous-ministre adjoint (les unités régionales de Laval et de Montréal relèvent du ministère des Affaires municipales et de la Métropole).

L'organigramme, présenté en pages centrales, illustre la structure administrative du ministère des Régions.

1.3.1 Le bureau de la sous-ministre

Le bureau de la sous-ministre coordonne les activités des instances décisionnelles du ministère et appuie la haute direction dans la réalisation des interventions nécessaires à la conduite de certains dossiers. À cet égard, il entretient des relations continues avec le cabinet du ministre, les autres ministères ainsi qu'avec les secrétariats des comités ministériels. Le Secrétariat du ministère relève du bureau de la sous-ministre.

1.3.1.1 Le Secrétariat du ministère

Le Secrétariat du ministère planifie et organise les rencontres du Comité de coordination des opérations (CCO) et de la Table des sous-ministres adjoints. De plus, il entretient des relations avec l'ensemble des unités administratives internes et assure le cheminement de la documentation et de la correspondance. Il assume la préparation et le secrétariat des rencontres de la Table Québec-régions (TQR) et il maintient des relations constantes avec les partenaires du réseau des organismes de concertation et de développement.

Il est également responsable de la coordination de deux entités fonctionnelles associées au bureau de la sous-ministre : la vérification interne et la gestion documentaire. Il assure le suivi des requêtes d'avis juridiques adressées à la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires municipales et de la Métropole qui exerce les fonctions de conseil juridique pour le ministère des Régions.

Enfin, le Secrétariat du ministère agit à titre de répondant ministériel pour le dossier de la protection des renseignements personnels et pour le suivi du plan d'action gouvernemental adopté en 1999. Il a procédé à l'élaboration d'un plan d'action ministériel, incluant

la réalisation d'une enquête interne sur la protection des renseignements personnels et la conduite d'un programme de formation du personnel. Il agit également comme répondant conformément au Plan national de sécurité civile. Au cours de l'exercice 2000-2001, trois activités de vérification interne ont été réalisées à la demande de la sous-ministre.

1.3.2 Les unités centrales

1.3.2.1 Le sous-ministériat à la Planification, aux Programmes et à la Gestion

Le sous-ministériat à la Planification, aux Programmes et à la Gestion supervise le processus de planification stratégique du ministère, assure l'élaboration des politiques et des programmes, collige et rend disponible l'information stratégique et opérationnelle. Il fournit également l'expertise en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles de même qu'en matière de conception et d'implantation de processus de gestion conformes aux orientations gouvernementales au regard de la modernisation de la gestion publique. Enfin, il favorise la synergie entre les différentes unités administratives du ministère et assure la cohérence entre les politiques gouvernementales, les objectifs à long terme du ministère, les plans d'action annuels et les moyens requis pour leur mise en œuvre.

Le sous-ministériat assume des mandats dans deux champs de compétence, soit « les politiques et programmes » et « les services à la gestion ».

Au regard des « politiques et programmes », deux services sont mis en place :

Le Service des politiques et analyse

Ce service a pour principal mandat d'élaborer et de proposer des politiques afin de favoriser le développement local et régional. Il analyse le contenu des politiques ministérielles sectorielles au regard notamment de l'harmonisation et de la cohérence de l'action gouvernementale en région. Il participe à divers comités interministériels et produit des avis sur différents projets soumis au gouvernement. Il est aussi responsable de la recherche et de la prospective en matière de développement local et régional.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le Service des politiques et analyse a notamment réalisé les activités suivantes :

- production d'avis et d'analyses concernant des politiques ministérielles et gouvernementales ayant un impact sur le développement local et régional;
- rédaction du plan stratégique ministériel;

- participation au processus menant au renouvellement des ententes cadres de développement entre le gouvernement et les CRD;
- participation au processus menant à la signature d'ententes spécifiques de régionalisation entre les ministères ou organismes gouvernementaux et les CRD;
- participation à l'élaboration de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* et des mesures destinées aux 20 MRC défavorisées des régions centrales annoncées lors du *Discours sur le budget 2000-2001*;
- participation à l'élaboration d'un projet de politique pour le développement du Nord-du-Québec;
- participation à divers comités interministériels où sont prises en compte les problématiques locales et régionales;
- reconduction et bonification du programme de recherche dans le domaine du développement local et régional en vue de réaliser des projets de recherche reliés aux interventions du ministère. Ces travaux sont menés par des équipes de chercheurs de l'Université du Québec, qui font appel, au besoin, à des spécialistes d'autres universités;
- identification des paramètres et indicateurs de performance en vue de la préparation d'un bilan triennal portant sur les principales interventions des centres locaux de développement (CLD).

Le Service de soutien à la gestion des programmes

Ce service est responsable, en collaboration avec les unités régionales et centrales du ministère, de la conception de programmes et de mesures visant le développement local et régional, de leur planification et de l'élaboration de leur cadre normatif. À cet égard, il conçoit différents guides ou autres documents de mise en œuvre et assure la formation du personnel concerné. Il appuie les unités régionales en ce qui a trait à l'application des programmes et des mesures ainsi qu'au suivi des ententes conclues entre le ministère et ses partenaires.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le service a fourni aux diverses instances concernées du ministère le soutien nécessaire à l'application et au suivi de ses divers programmes de transfert. Ce service a notamment coordonné les opérations nécessaires à :

- la poursuite des activités du Plan de relance de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine;

- le renouvellement des ententes de gestion conclues avec les 103 CLD et les 15 CRD sous la responsabilité du ministère des Régions;
- la mise en place du Plan de relance du Bas-Richelieu;
- la mise en place de la mesure spéciale destinée aux entreprises d'économie sociale, de la mesure de suivi *Jeunes promoteurs*, de la mesure de soutien *Place aux jeunes* et de la mesure de soutien aux produits du terroir.

Enfin, le service a amorcé la mise en œuvre de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* annoncée dans le *Discours sur le budget 2000-2001*.

Au regard, des « services à la gestion », quatre services sont mis en place :

Le Service des ressources financières

Ce service est chargé de la planification, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des ressources financières du ministère. Il soutient les gestionnaires dans l'élaboration et la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle budgétaire. De plus, il est responsable de la formation du personnel du ministère en ce qui concerne la gestion financière.

Le service a pour principales responsabilités :

- de préparer, de suivre et de contrôler le budget de dépenses et d'investissements du ministère;
- de participer à la préparation du plan annuel de dépenses et à la définition des orientations stratégiques du ministère;
- d'exécuter les opérations reliées à la vérification de la conformité des dépenses;
- d'effectuer la comptabilisation des revenus, des dépenses, des actifs et des passifs, incluant la validation des états financiers du ministère, de calculer la provision pour créances douteuses, de confirmer les créances, de donner les quittances aux entreprises ayant effectué le remboursement complet de leur dette, de radier les créances irrécouvrables, de procéder à l'ouverture et à la fermeture des systèmes, à la saisie, à l'analyse et à la validation des données financières, aux conciliations et aux régularisations requises;
- de préparer, avec l'appui des directions concernées, les renseignements et les dossiers nécessaires pour informer les membres de la commission parlementaire chargée d'étudier et d'approuver les crédits du ministère de même que pour répondre à leurs interrogations;
- de préparer des projets de CT à incidence budgétaire, d'assurer les communications et de répon-

dre en matière financière aux demandes des organismes centraux tels que le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère des Finances et le Contrôleur des finances;

- de répondre aux diverses demandes du Sous-secrétariat à la gestion intégrée des ressources (SSGIR) dans le cadre de l'implantation de la solution GIRES.

Le Service des ressources matérielles

Ce service est responsable de l'acquisition de biens et de services pour les unités administratives du ministère. De plus, il fournit aux gestionnaires des services-conseils ainsi que le soutien technique requis pour l'octroi des contrats de services professionnels, la gestion immobilière, les télécommunications, l'approvisionnement et les services auxiliaires, le courrier, la messagerie et la manutention. Dans le cadre de l'implantation de la solution GIRES, le service doit répondre aux diverses demandes du Sous-secrétariat à la gestion intégrée des ressources (SSGIR).

L'exercice financier 2000-2001 a été marqué, d'une part, par l'acquisition d'outils particuliers de gestion en matière de télécommunications pour ses systèmes téléphoniques munis de la messagerie vocale en vue d'améliorer le service aux citoyens et, d'autre part, par la réalisation de travaux de réaménagement pour le bureau de la Montérégie et l'installation d'un système de gestion des accès pour les bureaux du ministère au central.

Le Service des ressources humaines

Ce service conseille et soutient les gestionnaires et le personnel du ministère sur les questions touchant à son domaine d'expertise, soit la dotation des emplois, l'aide à la carrière, l'administration du traitement et des conditions de travail, les relations de travail, la santé et la sécurité, la formation et le développement des ressources humaines, l'organisation du travail et l'aide à la personne. Il participe également aux travaux du comité sur l'organisation du travail ainsi qu'à la mise en application de décisions affectant l'ensemble du personnel telles que le développement et l'implantation de nouvelles directives gouvernementales, de politiques corporatives, l'introduction du nouveau cadre de gestion, la planification de la main-d'œuvre, la mise en place de la solution GIRES de même que la modernisation de la fonction publique.

Les interventions du service pour l'exercice financier 2000-2001 ont porté sur la mise à jour du plan d'organisation administrative, notamment sur la détermination des niveaux d'emploi du personnel d'encadrement et sur la consolidation et l'adaptation des

systèmes de gestion nécessaires au domaine d'activité. Le personnel a également été mis à contribution en ce qui a trait à la gestion des concours réservés au personnel occasionnel. La participation de ce service a aussi été requise lors de l'élaboration des descriptions d'emploi du personnel d'encadrement nommé à la prérogative du gouvernement de même qu'aux travaux en matière de gestion du risque relativement à la modernisation de la fonction publique.

Le Service des ressources informationnelles

Le Service des ressources informationnelles fournit au ministère les supports modernes en matière de technologie de communication et de plate-forme d'information de gestion. Il assure de plus la sécurité de l'information électronique et la protection des actifs informationnels. De plus, il soutient le ministère dans l'élaboration de systèmes ou d'outils informatiques visant à faire le suivi et l'évaluation de programmes. Enfin, dans le contexte de l'implantation de la solution GIRES, il doit répondre aux diverses demandes du Sous-secrétariat à la gestion intégrée des ressources (SSGIR).

L'année financière 2000-2001 s'est déroulée sous le signe de l'évolution et de la consolidation. Les travaux informatiques ont porté particulièrement sur l'installation de nouveaux serveurs plus fiables et plus performants, tant au siège social que dans les régions, l'application d'un programme triennal de rajeunissement des postes de travail, la migration des applications et des données sur la nouvelle infrastructure et l'implantation d'un système de copies de sécurité centralisé.

En ce qui concerne le développement d'applications, le service a procédé à la mise en place d'un Intranet ministériel ainsi que d'un système de reddition de comptes pour les CLD.

1.3.2.2 Le sous-ministériat à la Ruralité, aux Communications et aux Ententes intergouvernementales

Le sous-ministériat a pour responsabilité la mise en œuvre de dossiers spécifiques pour le ministère dans un contexte de gestion de projets.

Pendant l'exercice 2000-2001, divers projets ont ainsi été rattachés à des mandats précis du sous-ministériat, tels que la ruralité, les relations intergouvernementales, la coopération internationale et la condition féminine.

À cet égard, les principales activités réalisées ont été les suivantes :

- poursuite des travaux d'élaboration d'une politique de la ruralité et suivi des mesures spécifiques aux milieux ruraux;
- participation au projet de coopération internationale soutenu par la Commission permanente de coopération franco-québécoise portant sur la problématique de la jeunesse en milieu rural;
- coordination des activités régionales de mise en œuvre de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine intitulée *La place des femmes dans le développement des régions*.

Par ailleurs, le Service des communications relève également du sous-ministériat à la Ruralité, aux Communications et aux Ententes intergouvernementales. Ce service a pour fonction de conseiller les autorités en matière de stratégies et de techniques de communication et d'assurer l'harmonisation dans la transmission des messages du ministère. Il doit également gérer l'information institutionnelle auprès des différentes clientèles du ministère, de son personnel et de ses partenaires, en s'assurant que ceux-ci sont adéquatement informés. Enfin, il exerce une fonction de réalisation au regard des moyens et des outils nécessaires à la mise en œuvre des stratégies et des programmes de communication. Cette unité administrative assure un soutien particulier auprès des sous-ministres adjoints en région.

Les principales activités du Service des communications pour l'exercice financier 2000-2001 ont été les suivantes :

- rédaction, publication et diffusion de différents documents, guides et outils d'information à l'intention des clientèles du ministère;
- organisation d'événements médiatiques, de conférences de presse, d'expositions et préparation de notes de discours et de communiqués;
- coordination de la publicité institutionnelle diffusée dans certains médias nationaux et régionaux ainsi que dans certaines revues spécialisées (économie sociale);
- publication d'un bulletin bimensuel d'information intitulé *InfoDéveloppement*. Cet outil d'information s'adresse aux partenaires du ministère des Régions, soit les CRD et les CLD, au personnel du ministère, aux ministres et aux députés ainsi qu'aux membres des conférences administratives régionales (CAR). Il vise à informer les partenaires du ministère sur la mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional*, sur les décisions ministérielles et sur toute autre activité pertinente mise sur pied par le ministère ou en collaboration avec ses partenaires locaux et régionaux;

- gestion, suivi et mise à jour du contenu du site Web du ministère des Régions;
- vérification de l'application de la politique linguistique.

1.3.3 Les unités régionales

Le ministère des Régions assure dans chacune des régions du Québec, à l'exception des régions de Montréal et de Laval, qui relèvent du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, une présence auprès des intervenants et des partenaires locaux et régionaux ainsi que des ministères et organismes gouvernementaux. Ainsi, l'unité régionale, représentée par un sous-ministre adjoint, est responsable de veiller à la négociation et à la signature d'une entente cadre de développement. Elle favorise l'élaboration et la mise en œuvre d'ententes spécifiques de régionalisation et assure le suivi des programmes ou des mesures de soutien au développement local et régional qui sont gérés en concertation avec les CRD et les CLD. Elle coordonne également l'application de mesures ou d'interventions stratégiques gouvernementales en région.

Chaque unité régionale est placée sous la responsabilité d'un sous-ministre qui intervient au besoin pour harmoniser l'action des divers intervenants gouvernementaux et institutionnels en région. Il assume la présidence de la CAR et coordonne, le cas échéant, les consultations proposées par les ministères et les organismes sectoriels auprès des intervenants régionaux.

Au cours de l'exercice 2000-2001, les unités régionales du ministère ont été particulièrement actives dans la mise en place de forums régionaux mandatés pour assurer le suivi des décisions du Sommet québécois sur la jeunesse. De plus, avec la création de la Société de diversification économique des régions, des comités régionaux ont été créés afin de supporter le travail d'identification et de sélection de projets.

Le sous-ministre adjoint ou son représentant siège au sein du conseil d'administration des CLD. Il est également membre du conseil d'administration du CRD, du Fonds régional de solidarité et du comité régional des partenaires du marché du travail.

1.4 Les ressources humaines

Au 31 mars 2001, l'effectif du ministère des Régions était de 170 employés à temps complet (ETC), soit 154 ETC réguliers et 16 ETC occasionnels. La définition d'un premier plan d'organisation ministériel en octobre 2000 a mené à l'élaboration d'un plan d'embauche visant à concrétiser les objectifs stratégiques de l'organisation. Ainsi, la dotation des postes s'est poursuivie conformément à cette planification tout au long de l'exercice financier 2000-2001.

1.5 La protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2000-2001, le ministère des Régions a mis en œuvre la première phase de son plan d'action, adopté l'année précédente, pour la protection des renseignements personnels. À cet égard, une première enquête a été faite auprès du personnel afin d'établir le niveau de compréhension et de sensibilisation des employés aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Un programme de formation d'une journée a été offert à l'ensemble du personnel et des répondants ont été désignés dans chaque unité régionale du ministère pour traiter les demandes d'accès aux documents et pour conseiller les gens en matière de protection des renseignements personnels sur la base de l'énoncé d'une politique adoptée en mai 2000 par le comité ministériel de protection des renseignements personnels.

Afin de compléter la démarche d'évaluation visant l'identification des fichiers de programmes et de mesures contenant des renseignements nominatifs, le ministère a conduit une deuxième enquête à l'automne 2000 afin d'identifier les différentes pratiques associées à la gestion des dossiers et des fichiers contenant des renseignements nominatifs.

1.6 L'application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*

La *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* a été adoptée le 12 novembre 1996. Cette politique vise à inscrire le français au cœur des préoccupations de l'ensemble des ministères et organismes publics dans le but de renforcer le statut du français, langue officielle du Québec, d'en promouvoir la qualité et d'en répandre l'usage à titre de langue commune de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

La politique vise également à redresser la situation et à faire en sorte que l'Administration publique puisse dorénavant jouer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française en se dotant de pratiques convergentes et conformes à l'esprit de la Charte. Cette politique tient compte notamment du respect des droits de la communauté d'expression anglaise et des communautés autochtones et des conditions particulières liées à l'établissement des immigrants au Québec.

La politique linguistique du ministère des Régions est entrée en vigueur en février 2000. Elle fait ressortir notamment le cadre général d'application, les principes généraux ainsi que les éléments reliés à l'affichage, à la langue écrite, à la langue parlée et à la langue de travail.

1.7 La structure budgétaire 2000-2001

Les budgets du ministère des Régions sont présentés dans le *Livre des crédits* au programme 01 « Mesures de soutien au développement local et régional ». Ce programme vise à susciter et à soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées, et ce, dans le cadre d'un partenariat avec l'État. Il cherche à accroître l'efficacité des initiatives visant le développement local et régional en favorisant l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien à l'entrepreneuriat. Ce programme est aussi affecté à la conception des orientations et des politiques favorables au développement local et régional et à la coordination des ministères et des organismes gouvernementaux pour faciliter l'élaboration et la réalisation de ces orientations et politiques.

BUDGET 2000-2001

PROGRAMME 01 Mesures de soutien au développement local et régional

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME		CRÉDITS MODIFIÉS (000 \$)	%
ÉLÉMENT 1 :	GESTION INTERNE ET SOUTIEN Cet élément regroupe les frais d'administration du ministère des Régions et vise à coordonner et à diriger les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des affaires régionales.	17 630,4	11,38
ÉLÉMENT 2 :	MESURES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL GÉRÉES PAR LES PARTENAIRES Les fonds alloués à cet élément de programme permettent de financer les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Enfance et famille • Fonctionnement des conseils régionaux de développement (CRD) • Fonds d'aide à l'entreprise (FAE) • Fonds d'interventions régionales (FIR) • Relance Matagamie • Fonctionnement et économie sociale (CLD) • Volet jeunes (CLD) • Consolidation des entreprises en économie sociale (CLD) • Plan de relance de la MRC du Bas-Richelieu • Place aux jeunes • Centre d'actions entrepreneuriales de Baie-Comeau • Vallée du multimédia • Société de diversification économique de l'Outaouais (SDEO) • Affectation à un fonds spécial • Fonds local d'investissement (FLI) 	106 011,1	68,41
ÉLÉMENT 3 :	MESURES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL GÉRÉES PAR LE MINISTÈRE Les fonds alloués à cet élément de programme permettent de financer les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds conjoncturel de développement (FCD) • Fonds régionaux de solidarité (FRS) • Soutien au développement des milieux ruraux • Provision pour créances douteuses (crédits permanents) • Pertes du Fonds d'aide à l'entreprise (FAE) 	22 904,6	14,78
ÉLÉMENT 4 :	PROVISION POUR AUGMENTER, AVEC L'APPROBATION DU CONSEIL DU TRÉSOR, TOUT CRÉDIT POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL Cette provision a pour objectif de permettre un assouplissement de la gestion financière en favorisant des réaménagements budgétaires par des transferts de fonds d'un élément de programme à un programme d'un ministère pour des projets de développement régional. Ces aménagements peuvent également consister à rapatrier des fonds déjà transférés à un ministère pour les redistribuer à un autre ministère maître d'œuvre dont l'urgence des projets et la capacité sont démontrées.	0,0	0,00
ÉLÉMENT 5 :	PLAN DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE GASPÉSIE— ÎLES-DE-LA-MADELEINE	8 420,2	5,43
CRÉDITS TOTAUX		154 966,3	100,00
* MOINS :	CRÉDITS PERMANENTS Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) et Loi sur l'administration financière, (L.Q. 2000, c.15) Éléments 01 et 03	6 414,8	4,14
CRÉDITS VOTÉS		148 551,5	95,86

Chapitre 2 : Les principaux partenaires

2.1 Les centres locaux de développement (CLD)

2.1.1 La mission et les responsabilités

La *Politique de soutien au développement local et régional* prévoit la mise en place d'un centre local de développement (CLD) dans chacun des territoires de municipalité régionale de comté (MRC) ou son équivalent. Le CLD est une corporation à but non lucratif agréée en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions* dont la mission vise à mobiliser l'ensemble des intervenants locaux dans une démarche commune en vue du développement de l'économie et de l'emploi sur son territoire. Le CLD constitue un guichet multi-services qui donne accès à des mesures de soutien technique et financier aux entreprises.

Au 31 mars 2001, dans les quinze régions placées sous la responsabilité du ministre des Régions, 103 CLD étaient accrédités. Chaque CLD a comme principaux mandats :

- de regrouper ou de coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat au moyen d'un guichet multiservices et d'assurer le financement de ces services;
- d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi, en tenant compte notamment du plan stratégique établi par le conseil régional de développement (CRD) de son territoire ainsi que de l'entente cadre gouvernement-région;
- de concevoir, en tenant compte des orientations, des stratégies et des objectifs nationaux et régionaux, des stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- d'agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi (CLE) de son territoire;
- d'assumer la responsabilité de la mise en œuvre de la mesure *Soutien aux travailleurs autonomes* dans le cadre d'ententes de service avec Emploi-Québec;
- d'exécuter, sous l'autorité du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et des organismes du gouvernement concernés par le développement local.

2.1.2 Le fonctionnement

Le gouvernement et les municipalités financent conjointement les CLD. En 2000-2001, la participation financière du ministère des Régions représentait 56,8 M\$ et celle provenant du milieu municipal 25,7 M\$. Cette contribution financière de même que les mandats et les responsabilités du CLD sont précisés dans une entente de gestion conclue entre le ministre des Régions, la MRC ou son équivalent et le CLD.

Le conseil d'administration d'un CLD est composé de membres représentatifs des divers milieux présents dans la collectivité à desservir, notamment du milieu des affaires, tant des secteurs industriel, manufacturier que commercial, du milieu des travailleurs, y compris les syndicats, ainsi que des milieux agricole, municipal, coopératif, communautaire et institutionnel.

Dans l'ensemble, la catégorie de membres la plus représentée au sein des CLD est celle des élus municipaux avec 32 % des sièges. Le milieu des affaires en occupe 13 %, le milieu institutionnel 10 %, le milieu communautaire 7 %, le milieu des travailleurs 6 %, le milieu agricole 4 %, le milieu coopératif 5 %, et enfin les divers autres milieux 23 %. La proportion de jeunes de moins de 35 ans se situe à 10 % et celle des femmes à 27 %.

2.1.3 Les outils financiers

Les CLD peuvent intervenir dans le financement des entreprises au moyen de trois outils financiers mis à leur disposition par le ministère des Régions :

- un volet *Jeunes promoteurs* qui disposait d'une enveloppe de 4,4 M\$ en 2000-2001, destinée exclusivement aux jeunes entrepreneurs de 35 ans et moins. L'aide prend la forme d'une contribution non remboursable pour faciliter la concrétisation de projets d'entreprises, la création d'une première entreprise ou la formation de l'entrepreneur. À ce montant s'ajoute une somme de 2,1 M\$ qui sert au suivi des entreprises. Cette somme est gérée en partenariat avec l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ).

- un volet *Développement des entreprises d'économie sociale* pour soutenir la réalisation de projets mis sur pied par des organismes à but non lucratif ou des coopératives dans le cadre du développement d'entreprises d'économie sociale. L'aide apportée par les CLD prend la forme d'une subvention. Le montant affecté à l'économie sociale par les CLD était de 9,4 M\$ en 2000-2001. À ce montant, il faut ajouter une somme de 1,4 M\$ versée par le ministère des Régions pour la consolidation des entreprises d'économie sociale. De plus, en vertu d'une entente avec le ministère de l'Environnement, les CLD participent à la gestion du Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles.
- un *Fonds local d'investissement* (FLI) totalisant 15 M\$ par année pour cinq ans afin de soutenir les entreprises en démarrage ou en expansion et dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations de la politique d'investissement des CLD. L'aide accordée peut prendre la forme de prêt, de prêt participatif, de garantie de prêt, de cautionnement, d'acquisition d'obligations ou autres titres d'emprunt, de participation au capital-actions, au capital social ou autrement.

2.2 Les conseils régionaux de développement (CRD)

2.2.1 La mission et les responsabilités

Le partenariat avec les milieux régionaux en matière de développement régional prend principalement appui sur les CRD, organismes sans but lucratif constitués en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*. Ceux-ci sont reconnus par la *Politique de soutien au développement local et régional* et par la *Loi sur le ministère des Régions* comme étant les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional. Les dix-sept régions administratives du Québec sont pourvues d'un CRD dûment agréé en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions*. Les CRD des régions de Montréal (06) et de Laval (13) relèvent du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Les responsabilités des CRD sont essentiellement les suivantes :

- favoriser la concertation entre les partenaires de la région;
- définir la problématique du développement global de leur région et adopter un plan stratégique régional définissant les axes de développement et les priorités régionales;
- négocier et conclure une entente cadre de développement avec le gouvernement dans laquelle les parties conviennent des axes et des priorités de développement de la région;
- conclure des ententes spécifiques de régionalisation avec les ministères et organismes gouvernementaux pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour adapter l'action gouvernementale aux particularités régionales;
- assurer un suivi et procéder périodiquement à une évaluation de leurs actions régionales;
- donner des avis et faire des recommandations au gouvernement sur tout ce qui touche au développement de la région.

Des attentes particulières peuvent en outre être formulées aux CRD dans le cadre des ententes annuelles de gestion convenues entre le ministre des Régions et chacun des CRD, à l'exception de ceux de Montréal et de Laval placés sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

2.2.2 Le fonctionnement

Les CRD sont représentatifs des principales forces politiques et socio-économiques de leur région. Ainsi, chaque CRD regroupe des représentants des élus municipaux de la région pour au moins le tiers des membres de son conseil d'administration. Il regroupe également les principaux intervenants régionaux dans tous les secteurs d'activité : le milieu des affaires et les syndicats, les agents de développement socio-économique, les organismes dispensateurs de services (commissions scolaires, cégeps, universités, régies régionales de santé, organismes culturels) et les divers groupes sociocommunautaires de la région. Les députés de l'Assemblée nationale peuvent également être membres du conseil d'administration du CRD situé sur le territoire de leur circonscription électorale.

En 2000-2001, le conseil d'administration des CRD comptait en moyenne 44 membres. Dans l'ensemble, la catégorie de membres la plus représentée est celle des élus municipaux avec 36 % des sièges. La proportion de femmes faisant partie des conseils d'administration est de plus de 25 % des membres.

2.2.3 Le Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional (FDR), institué par la *Loi sur le ministère des Régions*, a été mis en place en 1998-1999. Ce fonds comporte deux volets, soit les *projets structurants à caractère régional* et les *ententes spécifiques*. Le premier volet est affecté au financement de projets qui s'inscrivent dans

les priorités concertées de la région et qui ont un impact sur le développement de celle-ci ainsi que sur la création ou le maintien d'emplois. Le volet *ententes spécifiques* est pour sa part destiné au financement de mesures pour la mise en œuvre des ententes cadres ou de l'adaptation de l'action gouvernementale aux particularités régionales.

La gestion du FDR relève d'une responsabilité partagée entre le ministre des Régions et les CRD. En 2000-2001, les engagements contractuels du FDR autorisés par le ministre des Régions totalisaient 22,2 M\$, dont 13,1 M\$ pour la réalisation de projets structurants et 9,1 M\$ pour le financement de mesures prévues dans les ententes spécifiques de régionalisation.

Outre le FDR, le ministère des Régions a également consacré au cours de 2000-2001 un montant de 10,8 M\$ au financement du fonctionnement des 15 CRD sous sa responsabilité. Cette contribution, versée sous forme de subvention, vise à soutenir le fonctionnement des CRD et à leur permettre d'exercer leur mandat de concertation et d'élaboration de stratégies régionales de développement.

2.3 Solidarité rurale

Solidarité rurale, reconnue par décret comme l'instance-conseil du gouvernement du Québec en matière de ruralité, constitue un lieu d'échanges, de débats, de recherche et d'appui au monde rural. Elle exerce une vigie permanente sur les grands enjeux sociétaux et leur impact sur la ruralité.

À cette fin, un montant de 400 000 \$ lui est versé annuellement par le ministère des Régions afin de lui permettre de répondre aux mandats qui lui ont été confiés :

- fournir au gouvernement du Québec des avis sur des questions concernant le monde rural et réaliser les recherches et les consultations nécessaires;
- conseiller et appuyer les milieux locaux et régionaux sur des questions de même ordre;
- former et soutenir les agents de développement rural;
- collaborer avec le ministère des Régions et ses partenaires dans le domaine du développement rural et être un pôle d'information et de réflexion pour le monde rural.

De plus, une subvention de 120 000 \$ est allouée annuellement à cet organisme pour la prise en charge de la formation des agents ruraux.

2.4 Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ)

En octobre 1995, le gouvernement du Québec a signé avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) un protocole d'entente par lequel les parties ont convenu d'agir à titre de partenaires aux fins de la création d'un fonds régional de solidarité (FRS) dans chacune des régions administratives du Québec. Le réseau compte dix-sept FRS, soit un par région administrative. Chaque FRS a comme mandat de contribuer au maintien et à la création d'emplois, de stimuler l'économie du Québec et de favoriser la formation des travailleurs en matière d'économie. Les investissements visés par le FRS dans les entreprises s'effectuent habituellement sous forme de participation et visent des interventions impliquant des sommes variant entre 50 000 \$ et 500 000 \$.

L'aide gouvernementale de soutien au fonctionnement des FRS des régions relevant de la responsabilité du ministère des Régions s'est élevée à 2,5 M\$ pour l'exercice financier 2000-2001.

Chapitre 3 : Les orientations stratégiques, les axes d'intervention et les résultats

Considérant le contexte et les principaux enjeux qui se posent dans le champ du développement local et régional, les actions du ministère sont guidées par trois grandes orientations stratégiques, soit :

- consolider le partenariat avec les milieux locaux et régionaux dans leurs démarches de prise en charge du développement de leur territoire;
- assurer la concertation des ministères et organismes dans une perspective d'harmonisation et de cohérence de l'action gouvernementale;
- concevoir et mettre en œuvre des mesures de suivi et d'évaluation en matière de développement local et régional et développer une expertise en recherche et prospective.

Orientation 1 : Consolider le partenariat avec les milieux locaux et régionaux dans la prise en charge de leur développement

Cette orientation du ministère des Régions vise à répondre aux enjeux suivants :

- la nécessité d'assurer la mise en place des conditions qui facilitent une mobilisation et une concertation effectives et efficaces des intervenants locaux et régionaux autour d'une vision commune du développement de leur territoire;
- la nécessité que les différents intervenants locaux et régionaux puissent travailler ensemble dans le respect des responsabilités de chacun pour assurer le développement global de leurs milieux;

- la capacité variable de prise en charge des milieux locaux et régionaux du développement global de leur territoire et la responsabilité particulière de l'État d'assurer l'équité et l'égalité des chances entre les milieux locaux et régionaux;
- la problématique particulière de nombreux milieux ruraux aux prises avec de sérieux problèmes de déstructuration et de dévitalisation;
- la problématique particulière du développement de la région Nord-du-Québec.

Pour concrétiser cette première orientation, le ministère retient cinq grands axes ou stratégies d'intervention prioritaires :

Axe 1 : Soutenir l'action des CLD dans la définition et la mise en oeuvre des priorités et des stratégies locales développées par le milieu

Le ministère devait s'assurer que tous les centres locaux de développement (CLD) procèdent, sur une base annuelle, à la mise à jour de leur plan d'action local pour l'économie et l'emploi, conformément aux attentes signifiées dans les ententes de gestion.

Au cours l'exercice financier 2000-2001, les CLD ont tous adopté ou mis à jour leur plan d'action pour l'économie et l'emploi conformément aux attentes du ministère. Le tableau de l'impact sur l'emploi de l'intervention des CLD apparaît ci-contre.

RETOMBÉES DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DES CLD POUR L'ANNÉE 2000 (SELON LES DONNÉES DU BILAN TRIENNAL)

Mesures	Aide financière accordée par les CLD (2000) \$	RETOMBÉES						
		Emplois			Entreprises		Investissements	
		Emplois créés	Emplois maintenus	Total des emplois	Entreprises créées	Entreprises consolidées ou en expansion	Entreprises soutenues	Investissements générés ou prévus \$
Fonds local d'investissement (FLI)	16,8 M	3 193	2 856	6 049	348	337	685	217,8 M
Volet « Jeunes Promoteurs »	4,1M	1 557	—	1 557	701	—	701	50,6 M
Volet « Développement des entreprises d'économie sociale »	9,4 M	1 728	1 968	3 695	185	307	492	123,2 M
Total	30,3 M	6 478	4 824	11 301	1234	644	1 878	391,6 M

Axe 2 : Soutenir l'action des CRD dans leurs démarches de concertation et de planification stratégique régionale

Le ministère devait s'assurer que tous les conseils régionaux de développement (CRD) renouvellent, d'ici avril 2002, leur plan stratégique régional en portant une attention particulière à une priorisation des objectifs et axes d'intervention pour leur région.

Le plan stratégique régional élaboré et adopté par le CRD est à la base de la concertation avec l'État qui conduit à la signature d'une entente cadre de développement dans chacune des régions. Ce plan stratégique est le résultat d'une démarche de concertation placée sous la responsabilité du CRD et met à contribution l'ensemble des intervenants concernés ou engagés dans le développement économique, culturel et social de la région. Il établit, sur un horizon de cinq ans, les grands objectifs ou axes de développement de la région.

En 2000-2001, quatre régions, soit celles du Bas-Saint-Laurent, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie, ont renouvelé leur plan stratégique régional en tenant compte de la préoccupation ministérielle de prioriser des objectifs et axes d'intervention pour leur région. Ces plans stratégiques mèneront à la signature d'une entente cadre de développement.

Axe 3 : Soutenir les milieux locaux et régionaux dans leurs interventions de développement global de leur territoire en facilitant la mise en place des arrimages fonctionnels nécessaires

Un des principaux objectifs visait l'établissement et le renforcement des liens de collaboration entre les CRD et les CLD d'une même région. Cette collaboration accrue entre les deux réseaux s'est traduite notamment par la mise sur pied de tables régionales des CLD au sein des CRD et de la tenue de rencontres entre les CLD et les CRD.

Par ailleurs, dans le cadre de cet axe, le ministère a continué à répondre aux besoins conjoncturels des régions et à réagir aux situations particulières et exceptionnelles dans certaines régions par le biais de son Fonds conjoncturel de développement (FCD).

Au 31 mars 2001, les budgets engagés dans le FCD s'élevaient à 5,3 M\$ et concernaient 65 nouveaux projets.

Conformément au troisième objectif, tous les CLD et les CRD devaient adopter, au cours de 1999-2002, des mesures concrètes visant la prise en compte de la problématique jeunesse et condition féminine dans leur organisation, leur planification respective et leurs activités.

À cet égard, autant les CLD que les CRD ont mis en place de telles mesures. Ainsi, en ce qui concerne les jeunes, les CLD ont consacré 6,5 M\$ en 2000-2001 au soutien, au suivi et à l'accompagnement des jeunes promoteurs. Pour sa part, le ministère des Régions s'est vu confier lors du Sommet du Québec et de la jeunesse deux mandats qui furent réalisés. Le premier a trait au financement des projets locaux de *Place aux jeunes* pour un montant de 750 000 \$, ainsi que ses opérations courantes avec une contribution de 100 000 \$. Le second engagement vise à donner un caractère récurrent aux budgets alloués au ministère des Régions afin de soutenir l'entrepreneuriat jeunesse à partir de l'exercice financier 2002-2003.

De plus, les quatre plans stratégiques des CRD adoptés au cours de l'année financière 2000-2001 comportent des préoccupations relatives aux jeunes. Les orientations, les stratégies ou les priorités découlant de ces préoccupations visent principalement à contrer le décrochage scolaire et à favoriser l'intégration des jeunes sur le marché du travail ainsi que leur intégration à part entière dans la société.

L'ensemble des plans stratégiques adoptés au cours de l'année 2000-2001 comportent, à des degrés divers, des préoccupations relatives aux femmes. La recherche de l'équité et de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, particulièrement en ce qui concerne la représentation au sein des instances décisionnelles, constitue une préoccupation dominante.

En ce qui a trait à l'enjeu « L'intégration pleine et entière des jeunes et des femmes à la vie de leur communauté » découlant de l'axe 3, le ministère a coordonné, au cours de l'exercice 2000-2001, les activités régionales de mise en œuvre de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine portant sur *La place des femmes dans le développement des régions*.

À cet effet, le ministère a élaboré un plan d'action précis qui concrétise les engagements du ministère à l'intérieur du *Programme d'action gouvernemental 2000-2003 en matière de condition féminine*. Il s'assure notamment de tenir des statistiques sur la présence des femmes au sein des conseils d'administration des CRD et des CLD.

Eu égard à ce plan d'action, les CRD et les CLD, se verront signifier des attentes concrètes quant à la mise en œuvre de cette cinquième orientation. Ainsi, le ministère a inclus dans le rapport triennal des CLD des données réparties selon le sexe. Afin de soutenir les milieux locaux pour leur permettre de répondre à ces attentes, il a également élaboré un guide d'intervention à l'intention des CLD intitulé *La place des femmes dans le développement local*.

Toujours dans le cadre du programme d'action gouvernementale, le ministère a participé aux travaux du projet *L'entrepreneuriat au féminin* à titre de membre du comité interministériel et du comité directeur. Une représentante du ministère des Régions, une représentante du Secrétariat à la condition féminine et un représentant du ministère de l'Industrie et du Commerce siègent au sein de ce comité.

Enfin, la *Stratégie de développement économique des régions ressources* prévoit des initiatives en faveur de l'entrepreneuriat féminin.

Axe 4 : Soutenir en priorité les milieux locaux et régionaux les plus en difficulté

Le ministère devait adopter et mettre en œuvre, au cours de 2000-2002, des stratégies de mobilisation et d'intervention adaptées aux milieux locaux et régionaux les plus en difficulté.

En ce qui concerne les actions entreprises en 1999-2000 avec la création de la Société de diversification économique des régions et l'élaboration du Plan de relance de la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, le ministère a poursuivi et intensifié ses interventions ciblées et adaptées aux milieux en difficulté afin de leur donner les outils nécessaires à la prise en charge de leur développement.

Lancé en novembre 1999, le Plan de relance de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a franchi des étapes importantes au cours de l'année 2000-2001, tant sur le plan du renforcement des mesures proposées que des résultats obtenus.

L'enveloppe initiale de 23 M\$ a été successivement majorée à 49 M\$ lors du *Discours sur le budget 2000-2001*, puis à 65 M\$ lors de l'annonce en novembre 2000 d'une série de mesures fiscales spécifiques à la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et au territoire maritime québécois et, finalement, à 161 M\$ avec la *Stratégie de développement économique des régions ressources* annoncée le 29 mars 2001, lors du *Discours sur le budget 2001-2002*. Les ressources financières allouées à la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine par la *Stratégie de développement économique des régions ressources* représentent 97 M\$ et constituent en fait la Phase II du Plan de relance.

Au 31 mars 2001, les projets d'investissement soutenus conformément au Plan de relance totalisaient 142 M\$ et plus de 4 000 emplois ont été créés dont près de 1 300 permanents ou permanents-saisonniers. Les principaux outils d'intervention ont été les suivants :

- Le Fonds de diversification de l'économie de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a soutenu plus de 70 projets de recherche, de développement ou de mise au point de nouvelles technologies dans

des secteurs novateurs pour l'économie régionale tels que les biotechnologies marines, les énergies nouvelles ou les produits forestiers à valeur ajoutée. Plus de 20 M\$ ont ainsi été investis;

- Le Programme de soutien aux projets économiques totalise une quinzaine d'interventions représentant des investissements de près de 45 M\$;
- Le Fonds de développement touristique et le développement des équipements culturels ont permis de mettre en route une trentaine de projets représentant des investissements de près de 12 M\$;
- Diverses mesures gouvernementales visant l'accélération de travaux de construction ou de rénovation d'infrastructures publiques ou le soutien aux initiatives des milieux municipal et communautaires ont généré des investissements de plus de 65 M\$.

Le Plan de relance est sous la responsabilité d'un comité ministériel spécial qui, depuis mars 2001, est présidé par le premier ministre. Le ministre d'État aux Régions assume, quant à lui, la vice-présidence. La gestion de l'enveloppe totale du Plan de relance est confiée au ministère des Régions. Le sous-ministre adjoint en région préside le comité régional mandaté pour coordonner la mise en œuvre et le suivi du Plan de relance en région.

Par ailleurs, au cours de 2000-2001, le ministère a participé à l'élaboration de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* annoncée lors du *Discours sur le budget 2000-2001*. À cet égard, le gouvernement du Québec consacre 800 M\$ à une stratégie visant à consolider, moderniser et diversifier l'économie des sept régions ressources du Québec. Il s'agit des régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Trois axes sont privilégiés dans cette stratégie :

- accélérer la diversification de l'économie et accroître la valeur ajoutée, notamment par la deuxième et troisième transformation des produits régionaux;
- assurer la croissance du secteur des ressources naturelles;
- faciliter le financement des PME et la création d'entreprises.

Toujours dans le cadre du *Discours sur le budget*, le ministère a été fortement impliqué dans l'élaboration de mesures adaptées à 20 territoires de MRC défavorisées des régions centrales. Le gouvernement compte y investir une somme de 34 M\$.

Enfin, en mars 2000, le gouvernement du Québec allouait 21 M\$ à la relance de la MRC du Bas-Richelieu contribuant ainsi à la consolidation et à la création d'emplois dans la région de Sorel-Tracy. Le Plan de relance vise à permettre à la région du Bas-Richelieu de reprendre le chemin de la croissance et d'enrayer le processus d'exclusion socio-économique d'un nombre important d'hommes et de femmes, jeunes et moins jeunes, résidant dans la MRC.

Axe 5 : Favoriser le développement global et durable des milieux ruraux et du milieu nordique

Le premier objectif visait à ce que soit élaborée, d'ici juin 2000, une politique gouvernementale de la ruralité en collaboration avec les ministères et les autres intervenants concernés.

En 2000-2001, le ministère des Régions a poursuivi les travaux d'élaboration de la politique de la ruralité et reconduit pour cinq ans deux mesures du programme *Pour développer le Québec rural*, soit la mesure de soutien aux produits du terroir et la mesure d'engagement des agents ruraux.

À cet égard, le ministère des Régions met à la disposition des intervenants dans le développement des milieux ruraux une aide financière consacrée spécifiquement à la problématique du développement rural.

Lors du *Discours sur le budget 2000-2001*, le ministre des Finances a annoncé pour les trois prochaines années une contribution annuelle de 2 M\$ pour le financement des agents ruraux. Par l'intermédiaire des CLD, cette mesure vise à mettre à la disposition des communautés rurales un agent de développement qui intervient spécifiquement auprès de celles-ci. Au cours de l'exercice financier 2000-2001, cette mesure a permis l'embauche de 94 agents ruraux dans toutes les régions administratives sous la responsabilité du ministère des Régions.

Afin de favoriser le développement des milieux ruraux, une deuxième mesure a été initiée en 1998 et reconduite lors du *Discours sur le budget 2000-2001*. Cette mesure met à la disposition des promoteurs de projets une enveloppe de 1,8 M\$ à raison de 600 000 \$ par année pour le soutien aux produits du terroir. Cette mesure vise à soutenir financièrement des projets agroalimentaires ou agroforestiers touchant la production d'un bien lié aux savoirs et aux savoir-faire traditionnels d'un territoire donné, possédant de surcroît un potentiel de marché. Cette mesure est gérée conjointement avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Culture et des Communications et Solidarité rurale du Québec.

Le deuxième objectif voulait que soit élaborée, au cours de 2000-2001, une politique gouvernementale de développement nordique avec les ministères et organismes concernés.

Au cours de 2000-2001, une politique gouvernementale de développement nordique a donc été élaborée en collaboration et en concertation avec les ministères et organismes intéressés. Cette dernière était en phase de décision par le Conseil des ministres à la fin de mars 2001. L'élaboration de cette politique s'inscrit dans la reconnaissance du caractère distinctif de cette immense région où cohabitent des groupes ethniques différents qui ont un attachement intense pour ce territoire. Les principes d'action au cœur de l'élaboration du projet de politique sont les suivants :

- le développement du Nord passe par une approche de développement durable;
- la responsabilisation des habitants du territoire face à tous les aspects de leur développement assure une meilleure réponse aux besoins des populations;
- l'État québécois doit reconnaître et intégrer, dans ses interventions et ses rapports avec la population, les particularités du Nord-du-Québec et les conditions inhérentes à son développement.

Orientation 2 : Assurer la concertation des ministères et organismes gouvernementaux dans une perspective d'harmonisation et de cohérence de l'action gouvernementale

Les enjeux ministériels en regard de cette orientation sont les suivants :

- la nécessité d'assumer cette mission horizontale de telle sorte que la totalité de l'appareil administratif, aux paliers national et régional, participe pleinement à l'effort de révision des façons de faire de l'État;
- la nécessité d'une plus grande complémentarité des services offerts pour une desserte plus accessible, de meilleure qualité et au meilleur coût;
- la nécessité d'un meilleur arrimage fonctionnel entre l'action des partenaires locaux et régionaux et l'action des ministères et organismes gouvernementaux oeuvrant en région :
 - interface entre la planification des ministères en région et la planification stratégique régionale devant mener à la signature d'une entente cadre de développement;
 - renouvellement des ententes cadres de développement;
 - revalorisation des ententes spécifiques de régionalisation.

- la nécessité d'arrimages avec l'action du gouvernement fédéral en matière de développement local et régional;
- la nécessité de valoriser la coopération internationale en ce domaine.

Cette deuxième orientation du plan stratégique du ministère donne lieu à la définition de trois grands axes ou stratégies d'intervention prioritaires :

Axe 6 : Consolider la concertation et l'harmonisation de l'action gouvernementale, particulièrement en matière de déconcentration et de révision de la desserte gouvernementale de ses services

L'outil privilégié retenu par le gouvernement pour concrétiser cet axe est la Conférence administrative régionale (CAR). La CAR est une structure de concertation et d'harmonisation interministérielles de l'activité gouvernementale en région en vue de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur son territoire dans ses dimensions économique, sociale et culturelle. Actuellement, on trouve une CAR dans chacune des régions administratives du Québec.

En février 2000, le gouvernement adoptait un décret redéfinissant la mission, les principales responsabilités et la composition des CAR. Voici leurs principales responsabilités :

- dresser périodiquement un bilan régional de l'ensemble des interventions gouvernementales en faisant ressortir la cohérence de ces interventions au regard du développement de sa région et de la qualité des services dispensés aux citoyens;
- contribuer à toute opération gouvernementale de régionalisation et de déconcentration dans une perspective de plus grande accessibilité des services aux citoyens, de simplification, de regroupement et d'amélioration de la qualité de ces services et d'un meilleur soutien au développement et à la création d'emplois à l'échelle de sa région;
- formuler des recommandations concernant la réorganisation régionale des interventions de l'État destinées à soutenir le développement et la création d'emplois ainsi qu'à améliorer l'ensemble des services offerts aux citoyens dans sa région;
- rendre compte périodiquement au ministre responsable de la région de l'état d'avancement des dossiers régionaux.

La CAR est présidée par le sous-ministre adjoint de la région concernée. Elle peut être composée du représentant responsable de la région de chaque ministère et organisme gouvernemental dont l'action a une incidence sur le développement de la région. Elle

peut inviter, à titre d'observateur, des représentants du CRD ainsi que des représentants de tout autre organisme public ou parapublic dont l'action a une incidence sur le développement de la région.

Un des objectifs découlant de l'axe 6 voulait que le ministère initie, en concertation avec les principaux ministères concernés, une démarche visant une réorganisation de la desserte gouvernementale des services selon un calendrier et une thématique établis par les autorités concernées.

À cet égard, deux projets pilotes ont été amorcés avec les CAR des régions de l'Estrie (05) et de la Mauricie (04) en vue d'expérimenter de nouveaux modes de prestation des services gouvernementaux en région. Les principaux sujets d'expérimentation sont le partage des ressources entre les ministères et organismes ainsi que la mise en commun ou l'intégration de certains services sectoriels.

Un deuxième objectif visait à ce que le ministère développe et maintienne au palier national, au cours de 2000-2002, des arrimages formels avec les ministères et organismes gouvernementaux ayant des incidences sur le développement local et régional.

Plus spécifiquement, le ministère a collaboré avec les principaux ministères et organismes impliqués dans le soutien à l'entrepreneuriat, notamment le ministère des Finances, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et Investissement Québec.

Axe 7 : Accentuer la démarche de régionalisation de l'action gouvernementale

Trois outils sont disponibles pour concrétiser cette axe. Il s'agit de l'entente cadre de développement, des ententes spécifiques de régionalisation et de la Table Québec-régions.

L'entente cadre de développement

L'entente cadre de développement constitue un outil privilégié de concertation et de partenariat entre le gouvernement et chacune des régions du Québec parce qu'elle permet de traduire, sous forme d'engagement mutuel, la contribution du gouvernement et de la région à la réalisation du plan stratégique régional. Elle prend la forme d'une convention d'une durée de cinq ans qui détermine les priorités et les axes de développement régional retenus conjointement par les deux parties.

Conformément au premier objectif, toutes les ententes cadres de développement devaient être renouvelées, d'ici 2002, et les CRD, en collaboration avec la CAR de leur région, devaient élaborer des plans d'action (de deux ou trois ans) pour leur mise en œuvre.

Ainsi, au cours de l'année financière 2000-2001, six ententes cadres ont été renouvelées, soit celles du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Ces ententes cadres viennent s'ajouter à celle de l'Estrie signée en 1999-2000.

Conformément aux orientations adoptées au cours de 1999-2000 en vue de la mise en œuvre des ententes cadres pour une durée de cinq ans, chaque entente cadre doit être complétée par des plans d'action qui devront préciser les objectifs à atteindre pour chacune des priorités retenues, établir les moyens d'action et définir des indicateurs de résultats permettant de vérifier l'atteinte des objectifs fixés. À cet égard, au cours de l'exercice financier 2000-2001, quatre plans d'actions ont été adoptés pour les régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Les ententes spécifiques de régionalisation

Une entente spécifique est une convention entre un CRD et un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires, pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour prévoir des mesures en vue d'adapter aux particularités régionales l'action gouvernementale en matière de développement régional.

Le deuxième objectif visait à ce que tous les CRD, en collaboration avec la CAR de leur région, procèdent annuellement à l'identification d'un minimum de trois dossiers prioritaires pour leur région devant mener à la négociation et à la conclusion d'ententes spécifiques avec les ministères et organismes concernés.

En 2000-2001, 35 ententes spécifiques de régionalisation ont été signées impliquant 12 régions administratives. Ces ententes portent sur des secteurs variés comme les exportations, la mise en valeur de la forêt et de la faune, les activités liées au secteur de la pêche et le développement de l'agriculture. Il faut souligner que cinq ententes spécifiques touchaient plus d'une région administrative.

La Table Québec-régions

La Table Québec-régions (TQR) constitue une instance officielle de concertation entre le gouvernement et les partenaires régionaux. Cette instance, reconnue par la *Loi sur le ministère des Régions* adoptée le 19 décembre 1997, a comme mandat de conseiller le ministre des Régions sur toute question touchant le développement local et régional. À titre d'exemple, la TQR permet d'échanger sur les propositions et les mesures gouvernementales en matière de régionalisa-

tion, d'examiner les enjeux, les orientations et les propositions à portée stratégique ayant une incidence sur le développement des régions, de tenir des consultations sur l'impact régional des politiques sectorielles, de recommander au ministre des Régions et aux ministres sectoriels les pratiques et les stratégies appropriées en ce qui a trait aux modalités de mise en œuvre de mesures et de programmes gouvernementaux.

La TQR est formée, d'une part, du ministre des Régions et de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et, d'autre part, du président de chacun des CRD. Les deux ministres en assument la présidence.

Enfin, en ce qui a trait au dernier objectif, la Table Québec-régions (TQR) doit devenir un lieu de rencontres et d'échanges entre les milieux régionaux et les principaux ministères où seront discutés les projets de régionalisation et, plus globalement, les interventions en région ayant une incidence majeure sur le développement local et régional.

Au cours de 2000-2001, la TQR a tenu deux rencontres dont les sujets furent notamment la réorganisation municipale et la création de la Société de diversification économique des régions.

Axe 8 : Assurer en matière de développement local et régional, le développement de partenariats ou d'ententes entre le Québec et l'extérieur

Le ministère devait définir de nouvelles relations intergouvernementales en matière de développement régional. À cet égard, en tenant compte de l'expérience vécue en matière de collaboration administrative intergouvernementale pour la relance de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, le ministère a fait le point sur les relations intergouvernementales en matière de développement régional en 2000-2001. Une démarche a ensuite été initiée en vue d'établir un bilan de l'intervention fédérale dans quatre régions pilotes : la Montérégie, Chaudière-Appalaches, l'Abitibi-Témiscamingue et la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Conformément au deuxième objectif, le ministère devait soutenir en priorité des projets de coopération internationale entre les régions du Québec et celles d'autres pays.

Tout d'abord, le ministère a complété le projet de coopération internationale entrepris avec le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles de France (CNASEA) au cours de 1999-2000. Ce projet, soutenu par la Commission permanente de coopération franco-québécoise, portait en 2000-2001 sur la problématique de la jeunesse en

milieu rural, soit les défis de la rétention, du retour et de l'installation des jeunes en milieu rural. À cet égard, deux missions ont été organisées en France et au Québec pour explorer différentes facettes des stratégies que des communautés locales et régionales ont expérimentées en ce domaine. Elles ont permis d'identifier des pistes d'action, des projets concrets et des mesures gouvernementales pour soutenir les milieux ruraux aux prises avec la migration des jeunes.

Ensuite, le ministère a aussi collaboré avec le ministère des Relations internationales à l'évaluation des plans d'action à l'international pour les régions du Québec. L'objectif visait à réaliser un bilan des actions et à proposer des orientations en ce domaine. Le rapport d'évaluation doit être présenté au cours de la prochaine année financière.

Orientation 3 : Concevoir et mettre en œuvre des mesures de suivi et d'évaluation en matière de développement local et régional et développer une expertise en recherche et prospective

Les enjeux ministériels en regard de cette orientation sont les suivants :

- la nécessité d'une bonne gestion des fonds publics par la mise en place de contrôles *a posteriori*;
- la nécessité d'une expertise la plus large possible en recherche et prospective en matière de développement local et régional afin de permettre au ministère d'assumer avec efficacité sa mission et ses responsabilités.

Cette troisième orientation se traduit par la définition de deux axes prioritaires d'intervention :

Axe 9 : S'assurer de la bonne gestion des fonds publics confiés aux organismes locaux et régionaux de développement tout en préservant le plus possible leur marge de manœuvre et d'action

Le premier objectif de l'axe 9 visait à ce que le ministère élabore, au cours de 2000-2001, un cadre de suivi et d'évaluation de l'action des CLD et des CRD en regard des responsabilités qui leur ont été confiées et des engagements pris dans le cadre des ententes de gestion avec le gouvernement et que ce cadre soit mis en place dans tout le réseau.

Au cours de l'année financière 2000-2001, lors des travaux devant conduire au dépôt du bilan triennal d'activités des CLD à l'Assemblée nationale en 2001, le ministère a élaboré un cadre de suivi commun à tous les CLD qui a servi à recueillir des informations sur les activités des CLD et leurs retombées dans le milieu pour les années 1998, 1999 et 2000. Ces informations ont été recueillies auprès de l'ensemble des CLD.

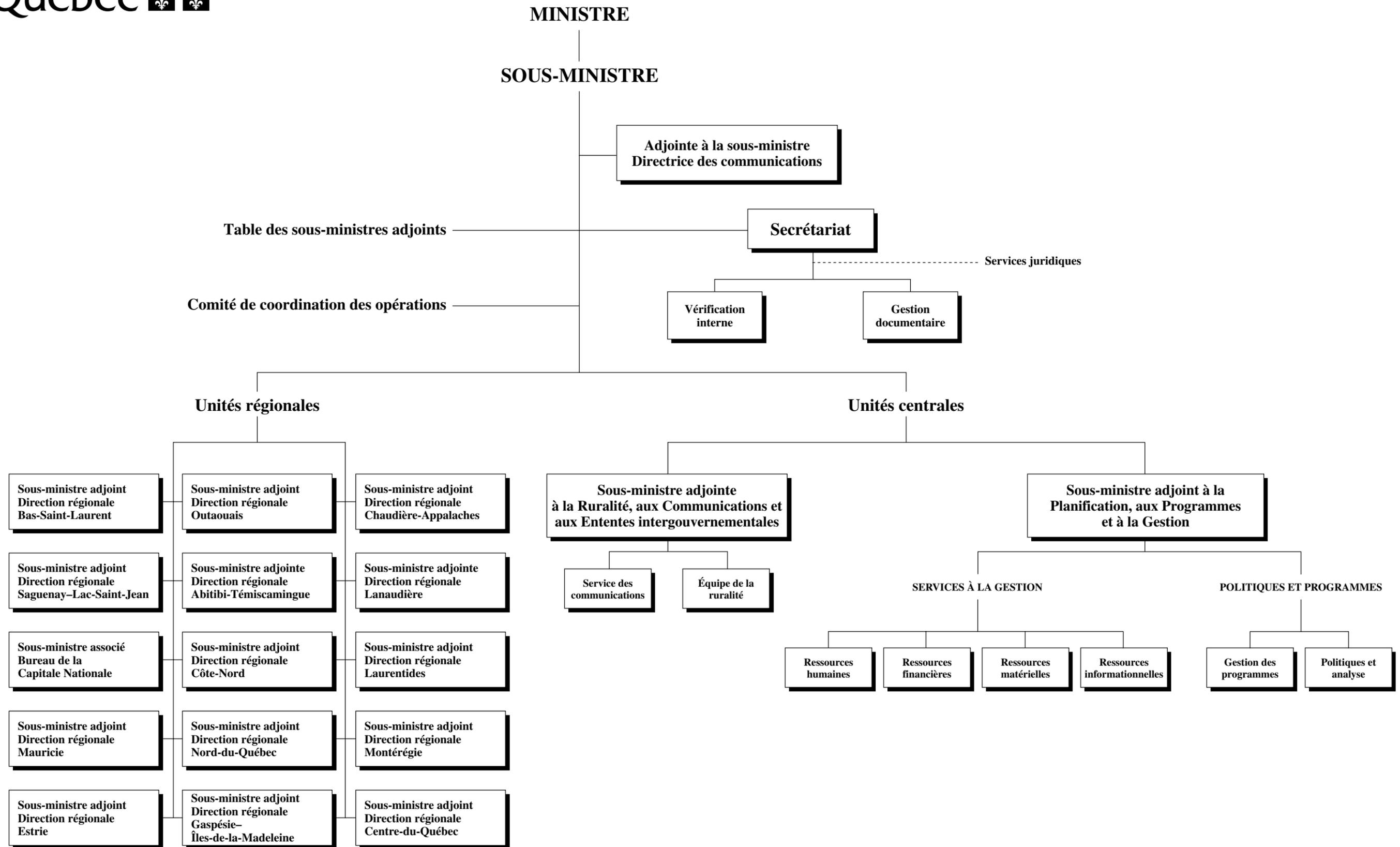
Le deuxième objectif voulait que tous les CLD et les CRD dressent un bilan détaillé de leurs activités et des résultats obtenus en regard des attentes signifiées par le ministre et des engagements pris dans leur entente de gestion. À cet effet, le ministère a élaboré un bilan détaillé devant servir à la production du rapport annuel d'activité des CLD pour l'année 2001 et les années subséquentes.

Axe 10 : Développer un volet recherche et prospective en matière de développement local et régional

Le ministère devait accorder, au cours de 2000-2001, une priorité de recherche à une meilleure connaissance du rôle et de l'impact de chacune des régions dans le développement global du Québec en privilégiant un volet « prospective ».

À cet égard, au cours de 2000-2001, le protocole d'entente avec l'Université du Québec a été reconduit au montant de 190 000 \$. En 2000-2001, des projets de recherche sur « *Le partenariat et société civile* » et sur « *Les Politiques et stratégies d'interventions gouvernementales en matière de développement local et régional* » ont été réalisés.

Organigramme



Chapitre 4 : Les activités du ministère en région

4.1 Les réalisations communes à toutes les régions

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, les unités régionales du ministère des Régions ont participé à diverses activités liées à leurs responsabilités et à l'exécution de différents mandats spéciaux.

Politique de soutien au développement local et régional et Loi sur le ministère des Régions

- soutien administratif aux centres locaux de développement (CLD), participation aux comités exécutifs et aux conseils d'administration des CLD et des CRD, participation aux travaux d'élaboration des plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi, participation au conseil d'administration du Fonds régional de solidarité et au comité aviseur des partenaires du marché du travail, suivi des ententes de gestion entre le ministère des Régions, les municipalités régionales de comté (MRC) et les CLD, maintien de relations continues entre les MRC et les CLD;
- coordination des activités courantes concernant la gestion des programmes et des mesures du ministère des Régions en concertation avec les partenaires locaux et régionaux;
- concertation avec le conseil régional de développement (CRD) et les autres acteurs locaux et régionaux;
- suivi des programmes du ministère des Régions, du CRD et des CLD : Fonds conjoncturel de développement, Fonds de développement régional, Fonds local d'investissement, Jeunes promoteurs, Développement des entreprises d'économie sociale, Fonds régionaux de solidarité;
- coordination des travaux de la Conférence administrative régionale (CAR) et restructuration en fonction des décisions gouvernementales;
- collaboration à l'implantation des Carrefours de la nouvelle économie (CNE).

Politique de la ruralité et mesures de soutien au développement rural

- élaboration de la *Politique nationale de la ruralité*;
- gestion et suivi des mesures sur le développement rural, soit l'engagement d'agents ruraux et le soutien aux produits du terroir.

Fonds de lutte contre la pauvreté

- suivi des mesures du Fonds de lutte contre la pauvreté (FLCP) par la réinsertion au travail.

Économie sociale

- suivi des activités des comités régionaux d'économie sociale (CRES) au sein des CRD;
- participation aux travaux du comité régional de suivi du Forum sur le développement social.

Condition féminine

- poursuite de la mise en œuvre de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine intitulée *La place des femmes dans le développement des régions*;
- participation aux rencontres du Réseau gouvernemental des responsables du dossier de la condition féminine coordonné par le Secrétariat à la condition féminine;
- animation du réseau des responsables régionaux de la condition féminine du ministère des Régions et du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Autres activités

- suivi des activités des Forums jeunesse régionaux;
- mise en place du comité régional aviseur de la Société de diversification économique des régions et participation à ce comité.

4.2 Les réalisations spécifiques à chaque région

Bas-Saint-Laurent (01)

Entente cadre de développement

- signature de l'Entente cadre de développement de la région du Bas-Saint-Laurent 2000-2005 entre le gouvernement et le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent à la suite de l'adoption de la planification stratégique régionale.

Ententes spécifiques de régionalisation

- signature de quatre ententes spécifiques portant sur :
 - le développement de la mariculture;
 - la mise en valeur d'un programme d'aide financière à la prospection minière dans le Bas-Saint-Laurent;
 - le financement de la Corporation régionale de promotion des exportations (CORPEX) du Bas-Saint-Laurent;
 - le développement et la gestion des opérations des réserves fauniques de Rimouski, de Matane et de Dunière du Bas-Saint-Laurent;
- collaboration aux travaux pour l'élaboration de deux ententes spécifiques portant sur :
 - la protection et la mise en valeur de la forêt bas-laurentienne;
 - la régionalisation de l'immigration.

Réalisations particulières

- participation à l'élaboration de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* annoncée lors du *Discours sur le budget 2001-2002*; cette stratégie vise à consolider, à moderniser et à diversifier l'économie des sept régions ressources du Québec;
- participation aux travaux reliés au projet de Gaz Métropolitain visant à desservir le Québec de gaz naturel provenant de l'île de Sable;
- coordination des travaux visant la création d'un centre de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers;
- participation aux travaux d'élaboration d'une stratégie québécoise sur le développement des ressources, des sciences et des technologies maritimes pour les trois régions maritimes (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord).

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR afin de définir la contribution gouvernementale à la réalisation de l'entente cadre de développement.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- mise en place du comité aviseur du Fonds de diversification économique des régions et participation à ce comité.

Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)

Entente cadre de développement

- suivi de la première entente cadre de développement 1998-2003 et du programme d'action annuel et coordination interministérielle pour la réalisation du bilan gouvernemental;
- soutien au conseil régional de développement dans l'élaboration du deuxième plan stratégique régional.

Ententes spécifiques de régionalisation

- signature de quatre ententes spécifiques portant sur :
 - la prévention de l'abandon scolaire au Saguenay—Lac-Saint-Jean;
 - le développement des ressources minérales;
 - le développement de la recherche forestière;
 - la consolidation du Consortium de recherche sur la forêt boréale.
- négociation de onze ententes spécifiques portant sur :
 - les indicateurs d'état de la région ainsi que les indicateurs de performance en développement durable;
 - la qualité de l'environnement;
 - la prévention de l'abandon scolaire;
 - le développement de la recherche forestière et la consolidation du consortium de recherche sur la forêt boréale;
 - le développement des ressources minérales;
 - le service d'aide à la rénovation patrimoniale;
 - la mise en marché des produits culturels;
 - le développement de la coopération entre les bibliothèques de la région;
 - la régionalisation de l'immigration;
 - le développement social;
 - les équipements culturels.

Réalisations particulières

- participation à l'élaboration de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* annoncée lors du *Discours sur le budget 2001-2002*; cette stratégie vise à consolider, à moderniser et à diversifier l'économie des sept régions ressources du Québec;
- élaboration d'une démarche pour la création de la Société de la Vallée de l'aluminium;

- appui au CLD du Fjord-du-Saguenay concernant sa réorganisation dans la perspective de la fusion municipale au Saguenay.

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
 - la mise en place des comités;
 - la contribution à la planification stratégique régionale;
 - l'organisation et la tenue d'une rencontre entre la Table des députés et le conseil régional de concertation et de développement.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation à différents comités ministériels régionaux ou multipartites portant sur :
 - le Plan de transport intégré du Saguenay—Lac-Saint-Jean;
 - la stratégie de conservation de la diversité biologique;
 - les négociations avec les autochtones;
 - les changements socio-démographiques et le vieillissement;
- collaboration aux travaux du conseil régional de développement au sein des comités suivants :
 - Commission sectorielle sur le développement social;
 - Commission sectorielle sur la jeunesse;
 - Commission sectorielle sur l'économie sociale;
 - Commission sectorielle sur la Vallée de l'aluminium;
 - Commission sectorielle sur l'économie et l'emploi.

Capitale Nationale (03)

Entente cadre de développement

- rédaction de l'avis de la CAR sur la Planification stratégique 1999-2004 du Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec;
- dépôt du projet d'entente cadre 2001-2006 de la région de la Capitale Nationale.

Ententes spécifiques de régionalisation

- négociation d'une entente spécifique portant sur le développement agroalimentaire;

- suivi de deux ententes spécifiques portant sur :
 - l'élaboration du plan d'action en matière de développement social;
 - le développement des centres de la petite enfance et des garderies;
- évaluation de l'entente spécifique intitulée *Rayonnement international de la région de la Capitale Nationale*.

Réalisations particulières

- suivi des activités du Fonds régional d'initiative jeunesse;
- suivi des activités de la Table régionale de concertation des personnes âgées;
- accompagnement des instances locales de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) dans leurs travaux en vue de définir un nouveau modèle de CLD pour la nouvelle Ville de Québec;
- rédaction d'un cahier spécial sur les CLD de la région de la Capitale Nationale;
- élaboration du Plan d'action régional 2000-2001 du Bureau de la Capitale Nationale.

Conférence administrative régionale

- création d'un sous-comité économique de la CAR en appui à la relance de la région de Charlevoix.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation aux travaux de la Table régionale de concertation sur le développement de la formation professionnelle et technique;
- collaboration aux travaux du Comité des partenaires du Carrefour d'intégration en immigration de la région de la Capitale Nationale;
- participation aux réunions du conseil d'administration du Conseil agricole et agroalimentaire pour le développement de la région de Québec.

Mauricie (04)

Entente cadre de développement

- signature de l'Entente cadre de développement de la région de la Mauricie 2000-2005 entre le gouvernement et le Conseil régional de développement de la Mauricie à la suite de l'adoption de la planification stratégique régionale.

Ententes spécifiques de régionalisation

- signature de quatre ententes spécifiques portant sur :
 - le développement et les modes de gestion des opérations de la réserve faunique de Mastigouche;
 - le développement et les modes de gestion des opérations de la réserve faunique du Saint-Maurice;
 - le développement social en Mauricie;
 - le financement du commissariat à l'exportation de la Mauricie;
- négociation de deux ententes spécifiques portant sur :
 - l'accès au travail des personnes handicapées;
 - le développement agroalimentaire;
- suivi de trois ententes spécifiques portant sur :
 - le développement social;
 - le développement des centres de la petite enfance et des garderies;
 - la Mauricie, Capitale forestière canadienne en 2001.

Réalisations particulières

- participation à l'élaboration de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* annoncée lors du *Discours sur le budget 2001-2002*; cette stratégie vise à consolider, à moderniser et à diversifier l'économie des sept régions ressources du Québec;
- réalisation d'un portrait socio-économique de la Mauricie.

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
 - la réalisation d'un projet pilote d'amélioration de la prestation des services gouvernementaux par l'intermédiaire des comités suivants :
 - Comité pour l'implantation d'une Place d'affaires gouvernementales à Trois-Rivières;
 - Comité pour le déploiement des services régionaux au palier local;
 - Comité pour la conception d'un portail régional mixte de services aux citoyens et aux entreprises;
 - la production d'un avis sur le plan du développement stratégique en vue de l'élaboration d'une nouvelle entente cadre de développement.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation à différents comités ministériels régionaux ou multipartites portant sur :
 - le développement du bassin de la rivière Saint-Maurice;
 - l'organisation de l'événement *La Mauricie, Capitale forestière canadienne 2001*;
 - le partenariat avec l'Université du Québec à Trois-Rivières;
 - la Table industrielle;
 - la Terre des bâtisseurs.

Estrie (05)

Entente cadre de développement

- tenue de la première rencontre annuelle de concertation afin d'assurer le suivi de l'entente cadre de développement couvrant la période 1999-2004 :
 - bilan gouvernemental et régional;
 - ajustement nécessaire à l'amélioration du partenariat;
 - plan d'action pour l'année 2001-2002.

Ententes spécifiques de régionalisation

- négociation et signature de cinq ententes spécifiques portant sur :
 - la gestion intégrée de l'eau;
 - les ressources minérales;
 - la réussite scolaire;
 - la participation sociale;
 - le développement de marchés internationaux;
- amorce des négociations relatives à des ententes spécifiques dont celles portant sur l'environnement et l'industrie bioalimentaire.

Réalisations particulières

- réalisation d'un projet pilote d'amélioration de la prestation des services gouvernementaux visant les objectifs suivants :
 - l'amélioration des services aux citoyennes et aux citoyens :
 - Place des citoyennes et des citoyens : faciliter l'accès aux services gouvernementaux de première ligne au 200, rue Belvédère Nord à Sherbrooke;

- vulgarisation des services gouvernementaux : rapprocher les services gouvernementaux des citoyens et des citoyennes afin de mieux répondre à leurs besoins;
- l'amélioration des services aux entreprises :
 - harmonisation de la collecte d'information auprès des entreprises : diminuer le nombre de collectes d'information concernant l'emploi, le développement de la main-d'œuvre et de l'entreprise;
 - Information-lois-employeurs (ILE) : offrir aux PME un service d'information adapté, notamment par le biais de séances d'information.

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
 - le site Intranet régional et le portail gouvernemental régional;
 - les achats en commun;
 - la base régionale d'informations géographiques en Estrie (BRIGE);
 - la capacité régionale d'intervention en cas de sinistre;
 - le partage des équipements roulants et des entrepôts;
 - le projet Cerf Estrie;
 - le réseau d'aide en secrétariat;
 - le Forum de la fonction publique;
 - les ententes spécifiques de régionalisation.

Outaouais (07)

Entente cadre de développement

- signature de l'Entente cadre de développement de la région de l'Outaouais 2000-2005 entre le gouvernement et le Conseil régional de développement de l'Outaouais à la suite de l'adoption de la planification stratégique régionale.

Ententes spécifiques de régionalisation

- signature de deux ententes spécifiques portant sur :
 - l'immigration;
 - le développement et les modes de gestion des opérations de la réserve faunique de Papineau Labelle;
- suivi de l'entente spécifique portant sur le développement des centres de la petite enfance et des garderies.

Réalisations particulières

- actualisation du portrait régional de l'Outaouais comprenant la situation de l'emploi en région, les principaux investissements ainsi que les dossiers majeurs;
- développement et suivi du concept de village d'entreprises dans la région de l'Outaouais en concertation avec le ministère de l'Éducation et les partenaires régionaux;
- négociation et reconduction d'une entente avec la Société de diversification économique de l'Outaouais (SDÉO);
- participation à la Table Éducation Outaouais (TEO) : consortium régional regroupant les trois responsables de trois ordres d'enseignement ainsi que les représentants des organismes qui travaillent dans le domaine de l'emploi, de la santé et des services sociaux et du développement régional en Outaouais; l'objectif de ce consortium vise à établir un plan d'action d'envergure répondant à la principale problématique de la région, laquelle enregistre le plus haut taux de décrochage scolaire de l'ensemble du Québec.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation à différents comités ministériels régionaux ou multipartites portant sur :
 - le développement international;
 - le ressourcement;
 - la technopole de l'eau;
 - le développement social;
 - le comité conjoint CRD/CLD.

Abitibi-Témiscamingue (08)

Entente cadre de développement

- signature de l'Entente cadre de développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue 2000-2005 entre le gouvernement du Québec et le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue et adoption du plan d'action 2000-2003.

Ententes spécifiques de régionalisation

- négociation de huit ententes spécifiques portant sur :
 - l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Abitibi-Témiscamingue;
 - la recherche et le transfert technologique dans le domaine de l'aménagement forestier durable;

- la mise en application de la stratégie régionale de développement des produits forestiers;
- la mise en place de la chaire industrielle en environnement et gestion des rejets miniers;
- la mise en place d'un fonds et d'un mécanisme visant à aider les organismes en situation de crise financière;
- la consolidation et le développement de l'archéologie;
- la consolidation et le développement du tourisme d'aventure;
- la mise en œuvre de projets de recherche dans le secteur minier.

Réalisations particulières

- participation à l'élaboration de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* annoncée lors du *Discours sur le budget 2001-2002*; cette stratégie vise à consolider, à moderniser et à diversifier l'économie des sept régions ressources du Québec;
- réalisation d'une activité intitulée *Rendez-vous économique* en concertation avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et Emploi-Québec;
- collecte et analyse de données sur la conjoncture économique des territoires de MRC de l'Abitibi-Témiscamingue.

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
 - l'entente cadre de développement et le plan d'action 2000-2003;
 - l'avis sur la révision des schémas d'aménagement des MRC;
 - le Plan de transport de l'Abitibi-Témiscamingue.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation à différents comités ministériels régionaux ou multipartites portant sur :
 - la révision du schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest;
 - la consolidation des entreprises d'économie sociale en aide domestique;
 - la Route verte;
 - la thématique du paysage;
 - le Plan stratégique de développement et de marketing de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;

- la production agricole biologique;
- la problématique de l'industrie de la construction au Témiscamingue;
- la Table d'enseignement professionnel et technique pour la planification triennale de l'offre de formation.

Côte-Nord (09)

Entente-cadre de développement

- signature de l'Entente-cadre de développement de la région de la Côte-Nord 2000-2005 entre le gouvernement et le Conseil régional de développement de la Côte-Nord et adoption du plan d'action 2001-2003;
- suivi du plan stratégique régional 1999-2004.

Ententes spécifiques de régionalisation

- signature de trois ententes spécifiques portant sur :
 - l'amélioration des connaissances sur la dynamique des populations de pétoncles;
 - le développement du centre de recherche Les Buissons;
 - le développement des pêches et de l'aquaculture en Basse-Côte-Nord.
- négociation de sept ententes spécifiques portant sur :
 - le développement de la mariculture;
 - l'entrepreneuriat au féminin;
 - la promotion de l'exportation;
 - la prévention de l'abandon scolaire;
 - la production et la transformation de petits fruits;
 - le développement culturel régional;
 - la recherche et le développement dans le secteur forestier.
- suivi de l'entente spécifique portant sur :
 - l'aide à la prospection minière.

Réalisations particulières

- participation à l'élaboration de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* annoncée lors du *Discours sur le budget 2001-2002*; cette stratégie vise à consolider, à moderniser et à diversifier l'économie des sept régions ressources du Québec;
- élaboration d'un plan de relance de la Basse-Côte-Nord;
- coordination des travaux du comité régional chargé d'élaborer un plan de gestion de l'érosion des berges de la Côte-Nord;

- coordination et soutien à la Table d'information et d'échange sur les négociations territoriales autochtones;
- élaboration d'un plan de relance de Manicouagan;
- participation à l'organisation de l'Université rurale québécoise 2001.

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
 - l'élaboration et la négociation de l'entente cadre de développement et l'adoption de son premier plan d'action;
 - l'érosion des berges;
 - la coordination des projets économiques;
 - la relance de la Basse-Côte-Nord;
 - l'identification de créneaux d'excellence pour la région conformément à la démarche de promotion et de prospection d'investissements étrangers entreprise par le gouvernement du Québec.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation à différents comités ministériels régionaux ou multipartites portant sur :
 - l'intégration au travail des personnes handicapées;
 - le développement durable;
 - les services de garde;
 - les sciences et les techniques de la mer;
 - l'abandon scolaire;
 - la stratégie *Ressources, sciences et techniques de la mer*.

Nord-du-Québec (10)

Ententes spécifiques de régionalisation

- négociation de deux ententes spécifiques portant sur :
 - l'optimisation des édifices de la localité de Radisson;
 - les lots intramunicipaux des villes de Chibougamau et de Chapais.

Réalisations particulières

- participation à l'élaboration de la *Stratégie de développement économique des régions ressources* annoncée lors du *Discours sur le budget 2001-2002*; cette stratégie vise à consolider, à moderniser et à diversifier l'économie des sept régions ressources du Québec;

- élaboration de la Politique de développement du Nord-du-Québec;
- coordination du Comité de retombées économiques régionales d'Hydro-Québec;
- participation aux rencontres des ministres responsables du développement du Nord;
- création d'un répertoire des études socio-économiques du Nord-du-Québec, secteur Baie-James;
- création d'un modèle simplifié d'analyse financière pour les projets d'entreprises;
- organisation de sessions de formation pour les agents de développement socio-économique dans le Nunavik;
- encadrement et promotion, sur une base expérimentale, d'échanges culturels, sociaux et économiques entre le Nunavik et la Bretagne en vue de créer un service permanent d'échanges internationaux pour les jeunes nord-québécois.

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR portant sur la définition d'une politique de développement du Nord-du-Québec.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation à différents comités ministériels régionaux ou multipartites portant sur :
 - les télécommunications pour les territoires du Nunavik et de la Baie-James qui regroupent à la fois des représentants des instances régionales de concertation, d'Hydro-Québec et des gouvernements du Québec et du Canada;
 - la Commission de la construction du Québec en ce qui a trait à l'adaptation des façons de faire de cet organisme dans le secteur de la Baie-James;
 - l'élaboration du bilan socio-économique de la Baie-James;
 - la réalisation du Plan de transport du Nord-du-Québec;
 - la gestion de la forêt boréale de la Baie-James;
 - le développement socio-économique de la Baie-James par l'intermédiaire d'un comité interministériel et d'une table des partenaires régionaux;
 - les statistiques du Nord-du-Québec;
 - le développement de l'économie sociale pour le secteur Baie-James;
 - le financement et la structuration administrative des corporations foncières du Nunavik (12 villages).

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)

Entente cadre de développement

- adoption de la planification stratégique régionale du Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- signature de l'Entente cadre de développement 2000-2005 de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine entre le gouvernement et le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

Ententes spécifiques de régionalisation

- signature de quatre ententes spécifiques portant sur :
 - le développement de l'industrie maricole;
 - la mise sur pied d'un incubateur hors-murs;
 - l'élaboration d'une stratégie de développement de l'industrie éolienne et la définition d'un technocentre éolien;
 - le maintien des activités du Secrétariat à la mise en marché Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine;
- élaboration et négociation de deux ententes spécifiques portant sur :
 - le Fonds de développement touristique des Îles-de-la-Madeleine;
 - la promotion et le développement des ressources minérales;
- négociation d'une entente spécifique portant sur la ruralité ayant comme partenaires du milieu le Ralliement Gaspésiens et Madelinots et les CLD couvrant le territoire de la Gaspésie;
- suivi de quatre ententes spécifiques portant sur :
 - le développement du tourisme culturel dans la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine;
 - le plan de mise en valeur du cerf de Virginie;
 - le Fonds de développement touristique pour la Gaspésie;
 - le Fonds régional d'assistance à la prospection minière.

Réalisations particulières

- suivi du Fonds de développement touristique pour la région de la Gaspésie qui dispose d'une enveloppe de 6 M\$ sur une période de 4 ans;
- soutien à l'élaboration et à la mise sur pied du Fonds de développement touristique pour la région des Îles-de-la-Madeleine;

- gestion et coordination des mesures transitoires d'emplois : Fonds de création d'emplois municipaux et les mesures spéciales pour les extravailleurs de la Gaspésie, de Mines Gaspé, des Crustacées de Gaspé et des travailleurs d'usines du crabe. L'ensemble de ces mesures a permis des investissements totaux de 15,6 M\$ et la création d'environ 2 100 emplois temporaires générés par plus de 154 projets principalement orientés dans le secteur récréotouristique.
- Pour contrer la détérioration des conditions économiques et de l'emploi qui sévissait dans la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, le Conseil des ministres a adopté, le 4 novembre 1999, un décret comprenant différentes mesures pour assurer la diversification de l'économie et la création d'emplois, assorti d'une somme de 23 M\$. Le ministère des Régions a eu le mandat de coordonner l'ensemble de ces mesures. Ces budgets étaient destinés en priorité à la mise en place d'infrastructures et à la production de biens à valeur ajoutée dans les secteurs suivants : les pêches et l'aquiculture commerciales, la mariculture, les biotechnologies marines, l'agriculture, les forêts, le tourisme et les nouvelles technologies de l'information;
- poursuite des activités du comité régional du Plan de relance de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine mis en place dans le cadre du Plan de relance de novembre 1999;
- collaboration avec le conseil régional de développement au projet de soutien du secteur de la technologie de l'information et des communautés afin de déployer un réseau d'infrastructures de fibres optiques dans la région et de mettre en place un réseau collectif devant gérer ces infrastructures;
- collaboration à l'élaboration d'un plan de communication pour les CLD comportant trois volets :
 - mise sur pied de programmes de formation adaptés pour les CLD;
 - intégration des CLD au Plan de relance de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine avec, entre autres, une participation au comité de coordination du plan de relance et à la Conférence administrative régionale;
 - élaboration d'une stratégie pour le positionnement de la région par rapport aux autres acteurs régionaux.

Chaudière-Appalaches (12)

Entente cadre de développement

- suivi de la mise en œuvre de l'entente cadre de développement signée entre le gouvernement et le Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-appalaches dont l'échéance est prévue en mai 2002;
- processus de renouvellement d'une entente cadre de développement de deuxième génération.

Ententes spécifiques de régionalisation

- signature de deux ententes spécifiques portant sur :
 - le développement des marchés d'exportation par l'établissement d'alliances stratégiques favorisant le développement de la région de la Chaudière-Appalaches sur la scène internationale;
 - l'aménagement et le développement de la Route verte;
- suivi de cinq ententes spécifiques portant sur :
 - la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches;
 - l'implantation d'un programme d'aide financière à la prospection minière pour les régions de l'Estrie et de la Chaudière-Appalaches;
 - la gestion intégrée de l'eau dans le bassin de la rivière Chaudière;
 - le développement des centres de la petite enfance et des garderies;
 - la promotion touristique de la région de la Chaudière-Appalaches et du corridor international Chaudière-Kennebec.

Réalisations particulières

- suivi de l'entente administrative entre les 11 CLD de la région et le ministère de l'Environnement visant à considérer les effets environnementaux des projets et à accélérer le traitement des demandes de certificats d'autorisation environnementale.

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
 - le rayonnement international;
 - la production d'un profil socio-économique régional;
 - la mise à jour du plan stratégique de la région;
 - la mise à jour du *Répertoire des principales publications et bases de données disponibles*

dans les ministères et organismes gouvernementaux.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation à différents comités ministériels régionaux ou multipartites portant sur :
 - l'industrie bioalimentaire;
 - l'exportation;
 - le développement scientifique et technologique;
 - la restructuration des milieux en difficulté;
 - la consolidation des pôles urbains;
 - la main-d'œuvre;
 - l'environnement;
 - l'économie sociale.

Lanaudière (14)

Entente-cadre de développement

- participation à l'élaboration de la Planification stratégique régionale 2000-2005;
- rédaction et négociation de l'entente cadre de développement de deuxième génération de la région de Lanaudière couvrant la période 2001-2006;
- réalisation du bilan de l'action gouvernementale de l'entente cadre de développement de la région de Lanaudière 1995-2000;
- élaboration et dépôt de l'avis de la CAR sur la planification stratégique régionale.

Ententes spécifiques de régionalisation

- signature de trois ententes spécifiques portant sur :
 - le développement social;
 - le développement et les modes de gestion de la réserve faunique Mastigouche;
 - la mise en valeur des ressources du milieu forestier dans la région de Lanaudière;
- négociation de quatre ententes spécifiques portant sur :
 - l'exportation;
 - la condition féminine,
 - l'industrie bioalimentaire;
 - le développement et les modes de gestion de la réserve faunique Rouge-Matawin;
- suivi de cinq ententes spécifiques portant sur :
 - le développement des centres de la petite enfance et des garderies;

- le développement de la culture et des communications;
- l'immigration;
- la mise en valeur des milieux forestiers;
- le soutien au commissaire à l'exportation.

Réalisations particulières

- accompagnement et soutien technique auprès des municipalités et des organismes du milieu conformément au programme de gestion des matières résiduelles;
- participation et soutien à certaines activités régionales : Challenge volleyball de Repentigny, Internationaux de tennis junior du Canada de Repentigny et Marathon de l'emploi;
- participation et soutien au Plan de relance de la municipalité de Saint-Donat;
- soutien à la création d'un centre de tri et de récupération des matières résiduelles dans la MRC Matawinie-Est;
- participation au plan de développement touristique de la région;
- élaboration d'un programme de réorganisation des méthodes de travail (Kaïsen) pour les CLD de la région en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce;
- participation à une mission sur les parcs naturels régionaux en France.

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
 - la condition féminine;
 - le développement social;
 - le développement économique;
 - la géomatique;
 - le territoire;
 - l'action internationale.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation à différents comités ministériels régionaux ou multipartites :
 - Lanaudière économique;
 - le plan d'action sur l'internationalisation de Lanaudière;
 - la création du parc régional du lac Taureau;
 - le plan directeur de développement et de gestion du parc du Mont-Tremblant;

- la relance du Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière;
- le Pavillon de la rivière;
- la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) des Seigneuries;
- la Ferme-école de Lanaudière;
- la forêt Ouareau;
- le logement des personnes âgées;
- la formation technique et professionnelle;
- le logement social;
- l'harmonisation interrégionale de la région métropolitaine de Montréal.

Laurentides (15)

Entente cadre de développement

- suivi du Plan de développement stratégique du Conseil régional de développement des Laurentides;
- préparation d'un avant-projet d'entente cadre de développement de deuxième génération.

Ententes spécifiques de régionalisation

- signature de trois ententes spécifiques portant sur :
 - le développement du secteur agroalimentaire;
 - la réserve faunique de Papineau-Labelle;
 - les services à l'exportation;
- négociation de deux ententes spécifiques portant sur :
 - l'immigration;
 - la réserve faunique Rouge-Matawin;
- suivi de trois ententes spécifiques portant sur :
 - la culture et les communications;
 - la réserve faunique Rouge-Matawin;
 - le développement des centres de la petite enfance et des garderies

Réalisations particulières

- participation au Grand prix du tourisme des Laurentides, au Grand prix de la culture et aux tournées agroalimentaires des MRC;
- suivi de la mise en place de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel;
- suivi du dossier de la ligne électrique de 315W entre le poste du Grand-Brûlé (Saint-Jovite) et le poste Vignan (Hull);

- élaboration du portrait régional des Laurentides;
- suivi de la formation d'un Groupe de ressources techniques (GRT) pour les Laurentides ayant pour nom « Économie sociale Laurentides »;
- suivi des dossiers de la MRC désignée d'Argenteuil.

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
 - la condition féminine;
 - le développement économique.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation à différents comités ministériels régionaux ou multipartites portant sur :
 - l'étude sur la nappe phréatique des Basses-Laurentides;
 - la création de la corporation Capitale du Nouveau Travail visant à soutenir les travailleurs autonomes;
 - l'intégration au CLD de la MRC de Deux-Montagnes du volet « industriel » à la suite d'une entente de collaboration avec la Corporation de développement économique de Saint-Eustache;
 - le Grand Montréal;
 - le cadre d'aménagement métropolitain;
 - le parc et la station touristique du Mont-Tremblant;
 - le transport des marchandises;
 - le parc du Mont-Tremblant;
 - la station touristique du Mont-Tremblant.

Montérégie (16)

Entente cadre de développement

- rédaction du bilan gouvernemental de l'Entente cadre de développement de la Montérégie 1995-2000;
- rédaction de l'avis de la CAR sur la planification stratégique régionale 2001-2006;
- élaboration d'un projet d'entente cadre de développement de deuxième génération 2001-2006.

Ententes spécifiques de régionalisation

- négociation de deux ententes spécifiques portant sur :
 - l'immigration;
 - les centres de la petite enfance et des garderies;

- coordination des travaux de mise en œuvre de l'entente spécifique portant sur la condition féminine;
- participation aux réunions du conseil d'administration et du comité exécutif du Conseil de développement du bioalimentaire de la Montérégie (CDBM) mis en place dans le cadre d'une entente spécifique.

Réalisations particulières

- création du Forum des partenaires gouvernementaux de la Montérégie;
- participation au Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) des entreprises d'économie sociale en aide à domicile de la Montérégie;
- mise en place du concours *Bravo les entreprises* ; ce concours s'adresse aux entreprises de la Montérégie ayant à leur emploi des femmes qui exercent des métiers non traditionnels. Il vise à souligner des initiatives prises par des entreprises de la Montérégie afin de favoriser une intégration réussie de femmes dans des métiers non traditionnels;
- collaboration à la mise en place du Plan de relance du Bas-Richelieu;
- rédaction du guide à l'intention des CLD intitulé *La place des femmes dans le développement local*.

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
 - la condition féminine;
 - l'économie sociale.

Comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation à différents comités ministériels régionaux ou multipartites portant sur :
 - la réouverture du Canal de Soulanges à la navigation de plaisance et l'implantation de Port Soulanges;
 - le dossier de décontamination et de mise en valeur de la baie Missisquoi.

Centre-du-Québec (17)

Entente cadre de développement

- réalisation de recherches socioéconomiques ayant permis d'alimenter les réflexions pour l'élaboration de la première planification stratégique régionale;

- dépôt de la planification stratégique régionale priorisant les axes de développement et les objectifs d'intervention;
- préparation et adoption de l'avis ministériel intégré;
- rédaction et validation d'un projet d'entente cadre de développement couvrant la période 2000-2005.

Ententes spécifiques de régionalisation

- élaboration et signature de l'entente spécifique portant sur l'intervention et la prévention des abus sexuels chez les enfants dans les loisirs et les sports;
- négociation de trois ententes spécifiques portant sur :
 - le développement social;
 - la concertation régionale dans le secteur agroalimentaire;
 - l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes.
- suivi de l'entente spécifique portant sur le développement des centres de la petite enfance et des garderies.

Réalisations particulières

- mise en place de quatre carrefours de la nouvelle économie (Bécancour, Sainte-Monique, Victoriaville et Wôlinak) en lien avec les créneaux de développement priorités en région; ces carrefours s'ajoutent à celui de Drummondville implanté en 1999;
- réalisation d'un premier bilan socioéconomique régional en collaboration avec les membres de la CAR et l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- production d'un relevé sommaire de diverses expériences régionales visant à réduire les effets de pénurie de main-d'œuvre; un devis d'étude est en préparation en collaboration avec Emploi-Québec pour élaborer une stratégie visant à atténuer les pénuries de main-d'œuvre en région;
- participation aux échanges avec le ministère de la Culture et des Communications et le conseil régional de concertation et de développement en vue de doter chaque territoire de MRC d'une politique locale en matière culturelle. Ultérieurement, une politique régionale devrait découler de cet exercice et mener à une proposition d'entente spécifique de régionalisation incluant, entre autres, la mise en place d'une structure de concertation en matière culturelle propre à la région;

- participation au conseil d'administration de Place aux jeunes comme représentant gouvernemental à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse;
- poursuite des démarches visant la consolidation de la desserte gouvernementale des services en région; à titre expérimental, le ministère du Revenu a ouvert un bureau dans les locaux du CLD de Drummond afin de fournir des services aux entreprises; la Société de la faune et des parcs a pour sa part embauché quatre personnes supplémentaires pour répondre plus adéquatement aux besoins de la nouvelle région.

Conférence administrative régionale

- coordination des travaux de la CAR portant sur :
 - la rédaction et la validation d'un projet d'entente cadre de développement;
 - la préparation d'une planification stratégique en matière d'internationalisation;
 - la rédaction d'un bilan des interventions gouvernementales au cours de la période 1996-1999 faisant ressortir leurs incidences sur le développement de la région;
 - la réalisation d'un bilan socioéconomique régional;
 - le développement de la géomatique en partenariat avec les cinq MRC du territoire;
 - le partage d'informations ministérielles.

Participation à des comités ministériels régionaux ou multipartites

- participation à différents comités régionaux ou comités multipartites portant sur :
 - l'organisation du Salon Info-Services à Drummondville;
 - l'élaboration d'un plan stratégique en matière d'internationalisation régionale;
 - l'implantation de la géomatique sur tous les territoires de MRC;
 - l'élaboration d'un concept d'observatoire régional;
 - la mise en place de l'Association touristique régionale;
 - le CAMO communautaire de Bernierville/Saint-Ferdinand;
 - la régionalisation de l'immigration.

Annexe 1

Budget des conseils régionaux de développement et du Fonds de développement régional

Année financière 2000-2001

RÉGIONS	Fonds de développement régional					
	État des engagements en 2000-2001					
	Frais de fonctionnement	Budget disponible	Projets structurants	Ententes spécifiques	Total	Dépenses en 2000-2001
Bas-Saint-Laurent	701 500 \$	2 300 739 \$	946 326 \$	940 420 \$	1 886 746 \$	1 239 302 \$
Saguenay—Lac Saint-Jean	612 055 \$	1 522 680 \$	498 527 \$	621 250 \$	1 119 777 \$	965 375 \$
Québec	740 432 \$	1 407 120 \$	745 882 \$	0 \$	745 882 \$	551 300 \$
Mauricie	591 500 \$	1 585 648 \$	1 151 830 \$	270 000 \$	1 421 830 \$	1 257 913 \$
Estrie	591 500 \$	1 000 000 \$	134 750 \$	897 500 \$	1 032 250 \$	672 695 \$
Outaouais	646 940 \$	1 794 712 \$	802 470 \$	270 000 \$	1 072 470 \$	786 744 \$
Abitibi-Témiscamingue	691 500 \$	1 408 396 \$	1 225 530 \$	171 000 \$	1 396 530 \$	1 408 680 \$
Côte-Nord	633,533 \$	1 609 020 \$	715 478 \$	1 072 800 \$	1 788 278 \$	1 346 448 \$
Nord-du-Québec	1 058 775 \$	1 997 388 \$	598 581 \$	30 000 \$	628 581 \$	763 063 \$
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	750 000 \$	2 825 727 \$	1 432 449 \$	1 145 000 \$	2 577 449 \$	2 034 715 \$
Chaudière-Appalaches	641 500 \$	1 980 887 \$	1 192 914 \$	917 695 \$	2 110 609 \$	1 452 272 \$
Lanaudière	625 945 \$	1 955 690 \$	444 540 \$	830 000 \$	1 274 540 \$	687 480 \$
Laurentides	691 500 \$	1 388 161 \$	583 428 \$	501 638 \$	1 085 066 \$	801 988 \$
Montréal	828 071 \$	1 541 152 \$	237 000 \$	463 543 \$	700,543 \$	622 856 \$
Centre-du-Québec	591 500 \$	1 296 185 \$	943 970 \$	190 000 \$	1 133 970 \$	988 340 \$
ARQ	400 000 \$					
Total	10 796 251 \$	25 613 505 \$	11 653 675 \$	8 320 846 \$	19 974 521 \$	15 579 171 \$

NOTE : Les CRD des régions de Montréal et de Laval relèvent de la responsabilité de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole

Annexe 2

Centres locaux de développement Source de financement 2000-2001

Total des régions

Régions	Contribution du ministère des Régions			Total	Contribution municipale
	Fonctionnement et économie sociale	Jeunes promoteurs	Fonds local d'investissement		
Bas-Saint-Laurent	2 329 018 \$	338 609 \$	809 536 \$	3 477 163 \$	1 048 440 \$
Saguenay–Lac Saint-Jean	2 043 357 \$	203 080 \$	1 016 569 \$	3 263 006 \$	1 875 083 \$
Québec	3 464 987 \$	391 858 \$	1 921 284 \$	5 778 129 \$	3 722 870 \$
Mauricie	2 276 520 \$	186 698 \$	1 098 433 \$	3 561 651 \$	972 778 \$
Estrie	2 235 813 \$	262 025 \$	947 915 \$	3 445 753 \$	3 184 595 \$
Outaouais	1 800 383 \$	192 227 \$	893 953 \$	2 886 563 \$	1 371 296 \$
Abitibi-Témiscamingue	1 202 636 \$	242 392 \$	549 938 \$	1 994 966 \$	957 093 \$
Côte-Nord	1 349 451 \$	186 649 \$	480 730 \$	2 016 830 \$	450 320 \$
Nord-du-Québec	356 633 \$	62 557 \$	215 634 \$	634 824 \$	— \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 786 388 \$	324 328 \$	487 443 \$	2 598 159 \$	450 000 \$
Chaudière-Appalaches	2 832 056 \$	434 923 \$	1 171 845 \$	4 438 824 \$	1 706 532 \$
Lanaudière	1 635 716 \$	225 445 \$	1 002 615 \$	2 863 776 \$	1 538 757 \$
Laurentides	2 199 274 \$	385 639 \$	1 224 791 \$	3 809 704 \$	2 056 820 \$
Montérégie	4 897 336 \$	850 489 \$	2 462 370 \$	8 210 195 \$	4 628 263 \$
Centre-du-Québec	1 285 164 \$	153 401 \$	751 491 \$	2 190 056 \$	1 789 111 \$
Total	31 694 732 \$	4 440 320 \$	15 034 547 \$	51 169 599 \$	25 751 958 \$

Annexe 3

Mesures de soutien au développement rural

Régions	Agents ruraux	Mesure du terroir	Total
Bas-Saint-Laurent	200 000 \$		200 000 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	120 000 \$		120 000 \$
Québec	80 000 \$	25 000 \$	105 000 \$
Mauricie	120 000 \$		120 000 \$
Estrie	120 000 \$		120 000 \$
Outaouais	80 000 \$		80 000 \$
Abitibi-Témiscamingue	100 000 \$		100 000 \$
Côte-Nord	120 000 \$		120 000 \$
Nord-du-Québec	60 000 \$		60 000 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	140 000 \$	25 000 \$	165 000 \$
Chaudière-Appalaches	180 000 \$		180 000 \$
Lanaudière	120 000 \$		120 000 \$
Laurentides	140 000 \$		140 000 \$
Montérégie	200 000 \$		200 000 \$
Centre-du-Québec	100 000 \$		100 000 \$
Non régionalisé	120 000 \$		120 000 \$
Total	2 000 000 \$	50 000 \$	2 050 000 \$

Annexe 4

Liste des bureaux régionaux Ministère des régions

01 – BAS-SAINT-LAURENT

337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
(418) 727-3566
(418) 727-3576 Télécopieur
bas-st-laurent@mreg.gouv.qc.ca

02 – SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
(418) 695-7970
(418) 695-8479 Télécopieur
saglac@mreg.gouv.qc.ca

03 – CAPITALE NATIONALE

Bureau de la Capitale Nationale
875, Grande-Allée Est
Édifice H, 4^e étage, bureau 4.02
Québec (Québec) G1R 4Y8
(418) 528-8549
(418) 528-1410 Télécopieur
quebec@bcn.gouv.qc.ca

04 – MAURICIE

100, rue Laviolette, bureau 114
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
(819) 371-6617
(819) 371-6960 Télécopieur
mauricie@mreg.gouv.qc.ca

05 – ESTRIE

200, rue Belvédère Nord
4^e étage, bureau 4.05
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
(819) 820-3155
(819) 820-3929 Télécopieur
estrie@mreg.gouv.qc.ca

07 – OUTAOUAIS

170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 7.120
Hull (Québec) J8X 4C2
(819) 772-3038
(819) 772-3968 Télécopieur
outaouais@mreg.gouv.qc.ca

08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

170, avenue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
(819) 763-3561
(819) 763-3462 Télécopieur
abitibi-temis@mreg.gouv.qc.ca

09 – CÔTE-NORD

625, boulevard Laflèche
Bureau RC 711
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
(418) 589-4345
(418) 295-4199 Télécopieur
cote-nord@mreg.gouv.qc.ca

10 – NORD-DU-QUÉBEC

511, Route 167
Case postale 70
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
(418) 748-7737
(418) 748-7841 Télécopieur
nord-du-quebec@mreg.gouv.qc.ca

11 – GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

500, avenue Daignault
Bureau 10-A
Chandler (Québec) G0C 1K0
(418) 689-2019
(418) 689-4108 Télécopieur
gaspesie-idm@mreg.gouv.qc.ca
Bureau local Îles-de-la-Madeleine
224, route Principale
Case postale 207
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0
(418) 986-6023
(418) 986-6124 Télécopieur
idlm@mreg.gouv.qc.ca

12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES

1055, boulevard Vachon Nord
Bureau 1
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M4
(418) 386-8677
(418) 386-8037 Télécopieur
chaudiere-appalaches@mreg.gouv.qc.ca

14 – LANAUDIÈRE

138, rue Saint-Paul
Joliette (Québec) J6E 5G3
(450) 752-6866
(450) 752-6877 Télécopieur
lanaudiere@ mreg.gouv.qc.ca

15 – LAURENTIDES

10, rue Saint-Joseph
Bureau 306
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7
(450) 569-3126
(450) 569-3131 Télécopieur
laurentides@ mreg.gouv.qc.ca

16 – MONTÉRÉGIE

201, place Charles-Lemoyne
4^e étage, bureau 4.05
Longueuil (Québec) J4K 2T5
(450) 928-7643
(450) 928-7650 Télécopieur
monteregie@ mreg.gouv.qc.ca

17 – CENTRE-DU-QUÉBEC

62, rue Saint-Jean-Baptiste, 1^{er} étage
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
(819) 752-2453
(819) 795-3673 Télécopieur
centre-du-quebec@ mreg.gouv.qc.ca

Annexe 5

Liste des conseils régionaux de développement

01 - BAS-SAINT-LAURENT

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT
188, rue Lavoie, bureau 202
Rimouski (Québec) G5L 5Z1
(418) 724-6440
(418) 724-6054 Télécopieur

02 - SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
2155, de La Peltrie
Case postale 903
Jonquière (Québec) G8A 2A1
(418) 547-2102
(418) 547-2565 Télécopieur

03 - CAPITALE NATIONALE

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC
580, Grande-Allée Est, bureau 50
Québec (Québec) G1R 2K2
(418) 529-8475
(418) 529-6750 Télécopieur

04 - MAURICIE

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAURICIE
3450, boulevard Royal, bureau 200
Case postale 247
Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1
(819) 691-4969
(819) 691-4960 Télécopieur

05 - ESTRIE

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE
230, rue King Ouest
Bureau 300
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9
(819) 563-1911
(819) 563-7800 Télécopieur

06 - MONTRÉAL

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
1555, rue Metcalfe, bureau 810
Montréal (Québec) H3A 1X6
(514) 842-2400
(514) 842-4599 Télécopieur

07 - OUTAOUAIS

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 203
Hull (Québec) J8Y 3Y3
(819) 770-2480
(819) 770-8678 Télécopieur

08 - ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
170, rue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4P7
(819) 762-0774
(819) 797-0960 Télécopieur

09 - CÔTE-NORD

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CÔTE-NORD
625, boulevard Laflèche, bureau 204
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
(418) 589-5781
(418) 589-5817 Télécopieur

10 - NORD-DU-QUÉBEC

CONSEIL RÉGIONAL NORD-DU-QUÉBEC
511, Route 167
Case postale 70
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
(418) 748-7737
(418) 748-7841 Télécopieur
Instance jamésienne
CONSEIL RÉGIONAL DE LA BAIE-JAMES
195, boulevard Matagami
Case postale 940
Matagami (Québec) J0Y 2A0
(819) 739-4111
(819) 739-4809 Télécopieur

Instance crie

ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE
2, Lakeshore Road
Némiscau (Québec) J0Y 3B0
(819) 673-2600
(819) 673-2606 Télécopieur

Instance inuite

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
KATIVIK
Case postale 239
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
(819) 964-2035
(819) 964-2611 Télécopieur

11 - GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION
ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA GASPÉSIE
ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
153-2, rue de La Reine
Gaspé (Québec) G4X 1T5
(418) 368-6171
(418) 368-6052 Télécopieur

12 - CHAUDIÈRE-APPALACHES

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION
ET DE DÉVELOPPEMENT DE
CHAUDIÈRE-APPALACHES
25, boulevard Taché Ouest
Bureau 102
Montmagny (Québec) G5V 2Z9
(418) 248-8488
(418) 248-4581 Télécopieur

13 - LAVAL

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LAVAL
1555, boulevard Chomedey
Bureau 220
Laval (Québec) H7V 3Z1
(450) 686-4343
(450) 686-8377 Télécopieur

14 - LANAUDIÈRE

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LANAUDIÈRE
365, boulevard Manseau
Joliette (Québec) J6E 3C9
(450) 759-4344
(450) 759-7828 Télécopieur

15 - LAURENTIDES

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DES LAURENTIDES
296, rue De Martigny Ouest
Bureau 100
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C9
(450) 436-3111
(450) 436-7477 Télécopieur

16 - MONTÉRÉGIE

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MONTÉRÉGIE
100, place Charles-Lemoyne
Bureau 281
Longueuil (Québec) J4K 2T4
(450) 651-9041
(450) 442-0709 Télécopieur

17 - CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION
ET DE DÉVELOPPEMENT DU
CENTRE-DU-QUÉBEC
1352, rue Michaud
Drummondville (Québec) J2C 2Z5
(819) 478-1717
(819) 478-9617 Télécopieur

Association des régions du Québec (ARQ)

888, rue Saint-Jean, bureau 410
Québec (Québec) G1R 5H6
(418) 647-9112
(418) 647-0410 Télécopieur

Annexe 6

Liste des centres locaux de développement

BAS-SAINT-LAURENT (01)

CLD Matane (418) 562-1250
CLD Témiscouata (418) 899-9253
CLD Rivière-du-Loup (418) 862-1823
CLD La Mitis (418) 775-7089
CLD La Matapédia (418) 629-4212
CLD Rimouski-Neigette (418) 722-8766
CLD des Basques (418) 851-1481
CLD Kamouraska (418) 856-3340

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (02)

CLD Lac-Saint-Jean-Est (418) 662-6645
CLD Domaine-du-Roy (418) 275-2755
CLD Maria-Chapdelaine (418) 276-0022
CLD du Fjord du Saguenay (418) 693-1441

CAPITALE NATIONALE (03)

CLD de La Jacques-Cartier (418) 844-2358
CLD Portneuf (418) 285-4616
CLD Charlevoix (418) 435-3673
CLD Charlevoix-Est (418) 439-4614
CLD Québec (418) 525-7771
CLD de l'Île d'Orléans (418) 829-0297
CLD Côte-de-Beaupré (418) 827-5256

MAURICIE (04)

CLD du Haut-Saint-Maurice (819) 523-6111
CLD Maskinongé (819) 228-2744
CLD du Centre-de-la-Mauricie (819) 537-7249
CLD Francheville (819) 374-4061
CLD Mékinac (418) 365-6365
CLD des Chenaux (819) 378-8088

ESTRIE (05)

CLD du Haut-Saint-François (819) 832-4914
CLD Asbestos (819) 879-6643
CLD Memphrémagog (819) 843-8273
CLD du Val-Saint-François (819) 845-7871
CLD Coaticook (819) 849-7014
CLD du Granit (819) 583-4411
Société de développement économique de Sherbrooke (819) 821-5577

OUTAOUAIS (07)

CLD des Collines-de-l'Outaouais (819) 456-2121
CLD Papineau (819) 423-5491
CLD Pontiac (819) 648-5217
CLD Vallée-de-la-Gatineau (819) 449-7649
CLD Gatineau (819) 595-4050

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

CLD Abitibi-Ouest (819) 333-2214
CLD Abitibi (819) 732-6918
CLD Rouyn-Noranda (819) 797-7142
CLD Vallée-de-l'Or (819) 874-4717
CLD Témiscamingue (819) 629-3355

CÔTE-NORD (09)

CLD Minganie (418) 538-3803
CLD Caniapiscau (418) 287-3506
CLD Manicouagan (418) 296-2593
CLD Basse-Côte-Nord (418) 787-2125
CLD Haute-Côte-Nord (418) 233-3230
CLD Sept-Rivières (418) 962-7677

NORD-DU-QUÉBEC (10)

CLD Kativik (819) 964-2035
CLD de la Baie-James (819) 739-4111

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (11)

CLD de la Côte-de-Gaspé (418) 368-7000
CLD des Îles-de-la-Madeleine (418) 986-2225
CLD de la Haute-Gaspésie (418) 763-2530
CLD Avignon (418) 364-2000
CLD du Rocher-Percé (418) 689-6678
CLD Bonaventure (418) 752-3333

CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)

CLD des Etchemins (418) 625-3904
CLD Bellechasse (418) 883-2249
CLD Lévis (418) 837-4781
CLD de l'Islet (418) 598-6388
CLD de la Nouvelle-Beauce (418) 386-1608
CLD Montmagny (418) 248-5985
CLD Robert-Cliche (418) 397-4354
CLD Beauce-Sartigan (418) 228-7810
CLD L'Amiante (418) 338-2188
CLD Lotbinière (418) 926-2205

LANAUDIÈRE (14)

CLD de l'Assomption (450) 589-8888
CLD des Moulins (450) 477-6464
CLD Montcalm (450) 831-3777
CLD Joliette (450) 752-5566
CLD Matawinie (450) 834-5222
CLD D'Autray (450) 836-7028

LAURENTIDES (15)

CLD Deux-Montagnes (450) 472-1502
Société de développement économique
des Pays-d'en-Haut (450) 229-8052
CLD Rivière-du-Nord (450) 431-0707
CLD des Laurentides (819) 688-7335
CLD d'Argenteuil (450) 562-8829
CLD Antoine-Labelle (819) 623-1545
Société de développement économique
Thérèse-de-Blainville (450) 430-6666
CLD Mirabel (450) 435-2800

MONTÉRÉGIE (16)

CLD Cœur de la Montérégie (450) 469-5731
CLD Beauharnois-Salaberry (450) 373-2214
CLD du Bas-Richelieu (450) 742-5933
CLD les Maskoutains (450) 773-4232
CLD Lajemmerais (450) 583-3303
CLD Vaudreuil-Soulanges (450) 424-2262
CLD Brome-Missisquoi (450) 266-4928
CLD Champlain (450) 646-3933
Conseil économique du
Haut-Richelieu (450) 359-9999
CLD du Haut-Saint-Laurent (450) 829-2829
CLD Haute-Yamaska (450) 777-1141
CLD Acton (450) 546-3203
CLD Vallée-du-Richelieu (450) 464-4188
CLD des Jardins-de-Napierville (450) 245-7289
CLD Roussillon (450) 632-1440

CENTRE-DU-QUÉBEC (17)

CLD Bécancour (819) 298-2070
CLD Nicolet-Yamaska (819) 293-2997
CLD de l'Érable (819) 362-2333
CLD d'Arthabaska (819) 758-5908
Société de développement économique
de Drummondville (819) 477-5511

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en juin 2002
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville